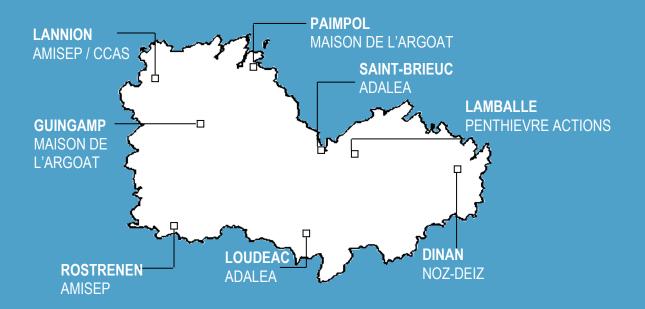




RAPPORT 2018 OBSERVATOIRE SIAO 22





SOMMAIRE

ΡI	RESE	NTATION DU SIAO 22	4
G	LOS	SAIRE	8
S١	/NTI	HESE 2018	10
1.	S	IAO URGENCE	11
	1.1	LE PUBLIC	. 12
	1.2	LES DEMANDES	. 15
	1.3	LES REPONSES D'HEBERGEMENT	.21
	1.4	LA SORTIE DE L'URGENCE VERS L'INSERTION : DES PASSERELLES A RENFORCER	.27
2.	S	IAO INSERTION	29
	2.1	L'HEBERGEMENT D'INSERTION	.30
	2.2	LE LOGEMENT ACCOMPAGNE	.38
	2.3	LE PROFIL DES DEMANDEURS	.43
	2.4	LISTE D'ATTENTE, ANCIENNETE ET ANNULATION DES DEMANDES	.45
	2.5	SIAO INSERTION-LOGEMENT	.47
Z	oon	sur	
	Les	ménages prêts à habiter	48
		sorties des dispositifs intégrés au SIAOsuivi de l'accord collectif départemental	
Fi	che	s Territoire	
	Din	an Agglomération	56
	Gui	ngamp Paimpol Agglomération	58
	Cor	nmunauté de communes du Kreiz Breizh	61
	Lan	nballe Terre et Mer	62
	Lan	nion Trégor Communauté	64
		f Armor Communauté	
		déac Communauté - Bretagne Centre	
			60

PRESENTATION DU SIAO 22

1. Cadre règlementaire et principes fondamentaux

Les missions

Défini par l'article L.345-2-4 du Code l'Action Sociale et des Familles, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation a vocation à assurer le traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formulées par les ménages sans domicile ou éprouvant des difficultés pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent.

Le SIAO a pour missions:

- « De recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative;
- De gérer le service d'appel téléphonique [115] pour les personnes ou familles ;
- De veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire;
- De suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation;
- De contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social;
- D'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale et, lorsque la convention le prévoit, la coordination des acteurs;
- De produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement;
- De participer à l'observation sociale. »

Les principes fondamentaux

L'inconditionnalité de l'accueil et continuité de prise en charge : Chaque personne et famille sans domicile fixe ou risquant de l'être, ayant besoin d'un hébergement, doit pouvoir y accéder, en urgence si nécessaire, et y demeurer jusqu'à son orientation vers une proposition adaptée.

Le « logement d'abord » : L'hébergement ne doit pas être une étape indispensable, et lorsque la situation du ménage le permet, l'accès direct au logement doit être privilégié, avec un accompagnement si nécessaire.

L'accès au service public : Toute personne en ayant besoin doit pouvoir trouver un service de l'accueil et de l'orientation en tout point du territoire, sans discrimination, et apportant une réponse à ses besoins, si possible en prenant en compte la notion de proximité.

La coordination des interventions situées aux frontières départementales.

Les objectifs principaux

- Réduire les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent.
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante et orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité.
- Coordonner la mise en réseau des acteurs et des moyens et améliorer la fluidité entre hébergement et logement.
- Participer à la mise en place d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

2. Le rôle des acteurs du SIAO 22

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

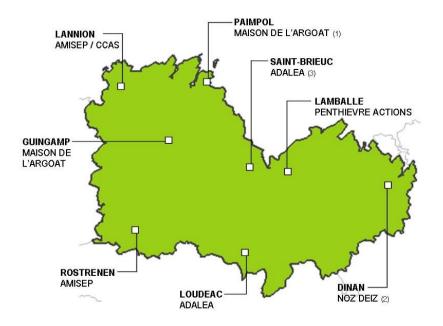
- Pilote le dispositif dans sa globalité
- Définit les modalités de mise en oeuvre et de suivi
- •Anime le comité de pilotage
- Conventionne avec les opérateurs et les structures relais SIAO

L'opérateur SIAO ADALEA

- •S'assure de la mise en oeuvre des décisions du comité de pilotage
- Coordonne et anime le dispositif dans sa globalité
- •Réalise un rapport observatoire annuel
- Construit les outils et les processus et en assure leur suivi
- Prépare et anime les Commissions Uniques d'Attribution (CUA) et les Commissions d'Etude des Situations Préoccupantes (CESP)
- Enregistre et traite l'ensemble des demandes et offres d'hébergement / logement accompagné

Les structures relais SIAO

- •Assurent les entretiens d'évaluation sociale et évaluent les besoins d'hébergement / logement des demandeurs
- •Instruisent les dossiers d'évaluation sociale et les transmettent à l'opérateur SIAO
- Assurent le suivi du renouvellement et l'actualisation des demandes
- •Animent sur le territoire l'analyse partagée pour l'étude des situations préoccupantes ou chroniques en lien avec l'opérateur
- •Participent à l'observation sociale



3. Mise en œuvre du SIAO 22 : les principales étapes

Novembre 2009 : Pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement – 20 propositions de Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme

Mars 2010 : Constitution et lancement du Comité de pilotage SIAO 22. Constitution de 3 groupes de travail pour la construction des process et outils du SIAO.

Avril 2010 : Circulaire portant sur la création des SIAO

Juillet 2010 : Circulaire relative au traitement des données informatisées par les SIAO

Septembre 2010: Lancement du SIAO Urgence.

Janvier 2011: Lancement du SIAO Insertion (ALT, CHRS, PS) / Création des Structures relais SIAO / Premières évaluations sociales sur les territoires. Création d'un extranet protégé donnant accès à tous les acteurs aux outils, compte rendus, circulaires, rapports du SIAO 22.

Février 2011: 1ère Commission Unique d'Attribution (CUA).

Avril 2011 : 1ère Commission d'Etude de Situations Préoccupantes (CESP).

Mai 2011 : 1^{ère} commission et rapport observatoire.

Novembre 2012: Mise en place d'une animation des professionnel-le-s évaluateur-trice-s des structures relais SIAO 22.

Janvier 2013 : Intégration des Maisons relais et Résidences accueil au périmètre du SIAO insertion.

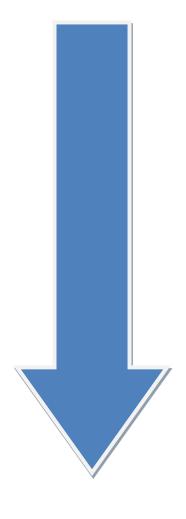
Février 2013: Intégration des représentants du CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées) au Comité de Pilotage SIAO. Validation du cahier des charges des structures relais SIAO 22.

Juillet 2013 : Elaboration de la feuille de route et lancement du volet logement (outil capacité à habiter).

Mars 2014 : la loi ALUR donne un cadre juridique au SIAO

Janvier 2015 : Intégration des 1ères offres FJT au périmètre SIAO.





Juin 2018 : Mise en place d'un groupe de travail avec les professionnel-le-s et bénévoles des structures d'hébergement d'urgence.

Juin 2018: instruction relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du logement d'abord

Septembre 2018 : Expérimentation et intégration de l'offre en IML au périmètre du SIAO.

Décembre 2018: Expérimentation de bons taxis et d'un référent parcours hébergement d'urgence dans le cadre de la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales.

Mars 2019: Lancement du volet santé du SIAO.

GLOSSAIRE

Liste des principaux sigles utilisés				
AAH	Allocation Adulte Handicapé			
ACAP	Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection			
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique			
AEF	Accueil Ecoute Femmes			
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert			
AHI	Accueil Hébergement Insertion			
AL	Allocation Logement			
ALT	Aide au Logement Temporaire			
AMA	Association Maison de l'Argoat			
APJM	Accueil Provisoire Jeune Majeur			
APL	Aide Personnalisée au Logement			
APS	Autorisation Provisoire de Séjour			
ARE	Aide au Retour à l'Emploi			
ASE	Aide Sociale à l'Enfance			
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement			
ASRL	Accompagnement Social Renforcé dans le Logement			
ASS	Allocation Solidarité Spécifique			
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile			
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement			
BSB	Bâtiment et Style de Bretagne			
BIT	Bureau International du Travail			
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile			
САН	Côtes d'Armor Habitat			
CASCI	Centre d'Action Sociale, Culturelle et d'Insertion			
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles			
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives			
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			
ССН	Code de la Construction et de l'Habitat			
CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole			
CESP	Commission d'Etude des Situations Préoccupantes			
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale			
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé			
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles			
CLL	Comité Local pour le Logement			
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes			
CM	Centre Maternel			
СМР	Centre Médico Psychologique			
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales			
CNAV	Caisse Nationale Assurance Vieillesse			
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie			
CST	Carte de Séjour Temporaire			
CUA	Commission Unique d'Attribution			

DALO
Droit A l'Hébergement Opposable
DALO
Droit Au Logement Opposable

DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DGFiP Direction Générale des Finances Publiques

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi FIPJ Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes

FSL Fonds Solidarité Logement
FJT Foyer de Jeunes Travailleurs
FTM Foyer Travailleurs Migrants
IML Intermédiation Locative

IJSS Indemnité Journalière Sécurité Sociale

LHSS Lit Halte Soins Santé
MA Maison d'Arrêt

MASP Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

MDD Maison Du Département

OFII Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
ONPES Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

PAJE Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

PDAHI Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion

PDAHLPD Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des

Personnes Défavorisées

PDH Plan Départemental de l'Habitat
PFO Pension de Famille Ordinaire
PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH Programme Local de l'Habitat

PS Place de Stabilisation

PST Programme Social Thématique

RA Résidence Accueil

RSA Revenu de Solidarité Active

RTH Reconnaissance Travailleur Handicapé

SAMIDA Service Accompagnement des Mineurs Isolés Demandeurs d'Asile SAMSAH Service Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

SVDP Saint Vincent De Paul TBH Terre et Baie Habitat

TU Trait d'Union
UE Union Européenne

SYNTHESE 2018

URGENCE



1414 ménages 1926 personnes



81% de personnes isolées

Près de 60 % sont de nationalité française



11875 appels



4446 demandes d'hébergement

2804 propositions d'hébergement (63%)

2374 hébergements effectifs (53%)

Les motifs majoritaires pour expliquer l'absence de mise à l'abri :

L'absence de places disponibles au moment de l'appel (24,5%)

Le statut administratif du ménage (20%) L'éloignement géographique de la structure proposée (16%)





450 tickets de transport distribués

INSERTION



828 ménages en demande : 1223 personnes



732 pour un hébergement d'insertion (88,4%) 96 pour un logement accompagné (11,6%)



258 offres traitées

216 offres d'hébergement d'insertion (83,7%) 42 offres en logement accompagné (16,3%)

Plus de 3,2 demandes pour une offre

Un délai moyen d'attente de 15 semaines pour un hébergement d'insertion (CHRS, PS et ALT), de 28 semaines pour de la pension de famille et de 5 semaines pour une place FJT



Plus d'un ménage sur deux sortant du dispositif SIAO accède au logement

1. SIAO URGENCE

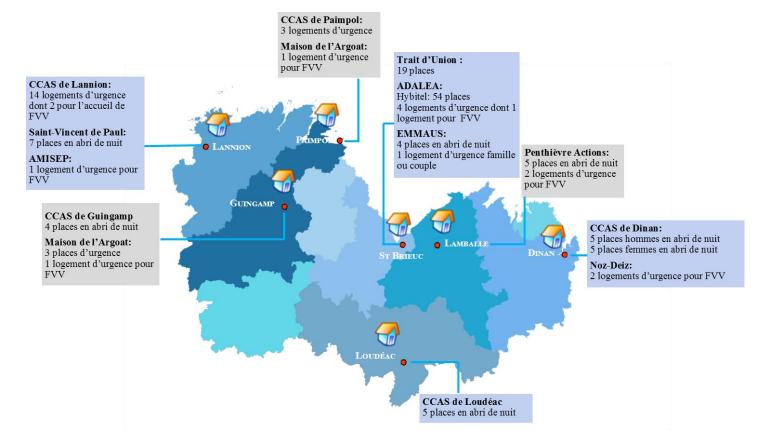
« Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Cette orientation est assurée par un service intégré d'accueil et d'orientation [...] »

Article L.345-2 du CASF

1115

Dans le département des Côtes d'Armor, cette mission est assurée par le SIAO :

- Le 115, le numéro d'urgence sociale pour les sans-abris, qui écoute, évalue et oriente vers les places disponibles.
- Les structures d'hébergement d'urgence qui assurent la mise à l'abri.



FVV : Femmes Victimes de Violences

Des places supplémentaires s'ouvrent en période de grand froid



En 2018, le SIAO 22, comme de nombreux SIAO, a adopté un nouveau système d'information, le SI SIAO. Il s'agit d'une nouvelle application informatique, administrée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, pour gérer l'ensemble de l'activité du SIAO, urgence et insertion. Ce nouvel outil apporte des évolutions dans l'enregistrement et la comptabilisation des informations par rapport au logiciel utilisé précédemment. Les comparaisons, avec les années précédentes, seront donc à prendre avec prudence et nécessiteront dans ce rapport quelques explications.

1.1 LE PUBLIC



Les points essentiels à retenir :

- Une augmentation du nombre de ménages qui sollicite le SIAO urgence, +17% par rapport à 2017
- Des personnes isolées majoritairement (près de 81% des ménages dont 60% d'hommes seuls)
- Des femmes seules de plus en plus nombreuses, 21% des ménages (+ 25% par rapport à 2017)

Une augmentation du nombre de ménages qui ont sollicité le SIAO urgence (+ 17%).

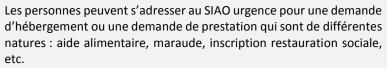
En 2018, **1414 ménages différents composés de 1926 personnes différentes** ont fait une demande d'hébergement ou de prestation auprès du SIAO, soit 206 ménages ou 173 personnes de plus qu'en 2017.

Personnes Ménages

Ménages / Personnes ayant sollicité le SIAO urgence pour une demande d'hébergement et/ou de prestation

Lecture : en 2018, 1926 personnes différentes ont fait une demande d'hébergement et/ou de prestation auprès du SIAO.

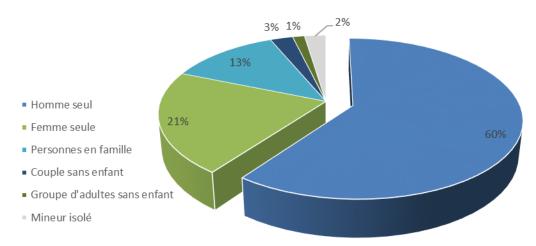






Ces demandes peuvent être exprimées et comptabilisées en personnes ou en ménages. Un ménage pouvant être composé d'une ou plusieurs personnes.

Répartition des ménages par composition familiale



Lecture : 21 % des ménages ayant sollicité le SIAO urgence sont des femmes seules.



Les hommes seuls restent majoritaires et représentent près de 60% des ménages.

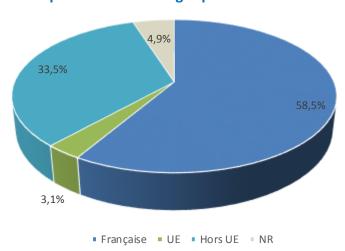


Le nombre de femmes seules repart à la hausse cette année (+ 25%) : 298 femmes ont fait appel à l'urgence en 2018 (224 en 2017, 221 en 2016).



Par contre, en augmentation continue depuis 2012, le **nombre de familles** diminue en 2018 (- 21%) : 176 familles (224 en 2017, 182 en 2016).

Répartition des ménages par nationalité



58,5% des ménages sont de nationalité française, 3% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 33% sont extracommunautaires. Ces derniers sont très souvent dans un parcours de demande d'asile.

Les proportions restent relativement stable depuis 2016.

Lecture : 58,5% des ménages ayant sollicité le SIAO urgence sont de nationalité française

Sociotype des ménages¹

De nationalité française (58%) – 36 ans

33% - hors UE 3 % - UE Moins de 18 ans : 2% 18-24 ans : 20% 25-34 ans : 25% **35-44 ans : 26%** 45-54 ans : 16% 55-64 ans : 6% + 65 ans : 2%

Appelle de Saint-Brieuc (70%)

Pour ce rapport observatoire, les données du sociotype sont moins importantes. Les motifs de la demande, la durée d'errance et les ressources ne sont pas présentées, soit parce que le logiciel n'a pas permis leur extraction ou soit parce que leur saisie n'a pas été optimale.

Homme seul (60,2%)

Femme seule: 21,1%

Femme seule avec enfant(s): 7,7% En couple avec enfant(s): 3,2%

En couple: 3,2%

Groupe avec enfant(s): 1,3%

Groupe d'adultes sans enfant : 1,3%

Est à la rue (26,5%)

En structure d'hébergement d'urgence : 23,7%

Hébergé chez des tiers : 13,4% Est au domicile personnel, conjugal ou parental : 5,5%

Hôtel pris en charge par le 115 : 3,8%

Hôpital ou établissement de soins :

3,4% Hébergement mobile ou de

fortune: 2,5%



Le nombre de personnes en situation de violences conjugales à faire appel au SIAO urgence reste stable. **107 femmes et 2 hommes victimes de violences en 2018.** Elles étaient au nombre de 78 en 2013, 90 en 2014, 99 en 2015, 109 en 2016, 106 en 2017.

77 % d'entre elles sont de nationalité française, 16,5 % de nationalité hors Union Européenne et 1,8% issues de l'Union Européenne. Ces femmes sont seules (55,1%) ou accompagnées d'enfants (44,9%). Les deux hommes sont seuls.

238 demandes d'hébergement ont été enregistrées dont 167 ont abouti.

Quand une femme victime de violences contacte le 115 pour une demande d'hébergement, une réponse est systématiquement apportée par le 115, cependant des freins peuvent entraver la mise à l'abri : problème de transport, une solution hôtelière pas suffisamment sécurisante, crainte de quitter le logement conjugal, la personne ne rappelle pas le 115, etc.

A noter, une amélioration dans la prise en charge de ces situations puisque la part des **réponses apportées** à l'hôtel poursuit sa diminution avec 28% en 2018 (38% en 2017, 48% en 2016). Cela signifie que les femmes ont pu être davantage orientées vers des structures d'hébergement d'urgence (ALT d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences, hybritel, etc. ;) plus sécurisantes et permettant des durées de séjour plus longues. Depuis janvier 2019, des bons de taxis² sont possibles pour permettre aux femmes de rejoindre des structures d'hébergement d'urgence ou pour réaliser leurs démarches en lien avec les violences conjugales.

¹ Les valeurs de moins de 1% ne sont pas représentées ainsi que les informations non renseignées.

² dans le cadre une enveloppe financière dédiée par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) et gérée par le SIAO 22

1.2 LES DEMANDES

Les points essentiels à retenir :

- 77 % des demandes formulées sont des demandes d'hébergement
- 1388 ménages ont formulé une demande hébergement
- Près de 5 demandes sur 7 sont issues du territoire de Saint-Brieuc
- Un volume de demandes d'hébergement qui reste relativement stable par rapport à 2017 (-1,1%)
- 63% des demandes font l'objet d'une proposition d'hébergement et 53% aboutissent à une mise à l'abri
- L'absence de places disponibles, le statut administratif du ménage et l'éloignement de certaines structures (absence de moyen de transport / refus des usagers) sont les motifs majoritaires pour expliquer l'absence de mise à l'abri

Des demandes d'hébergement majoritaires

En 2018, le SIAO urgence a enregistré **7986** demandes d'hébergement ou de prestation (/personnes) ou 5759 demandes (/ménages). Les demandes d'hébergement sont largement majoritaires et représentent près de 85% des demandes (/personnes).

Les demandes de prestation représentent près de 15% des demandes et sont de différentes natures : aide alimentaire, intervention de la maraude, inscription à la restauration sociale du Trait d'Union.

Demandes d'hébergement et de prestation 9000 8000 1414 15% 7000 6000 1313 23% 5000 4000 3000 2000 85% **77**% 1000 Person nes Ménages ■ Hébergement ■ Prestation

Lecture : En 2018, le SIAO urgence a enregistré 7986 demandes dont 6572 demandes d'hébergement comptabilisées en personnes.



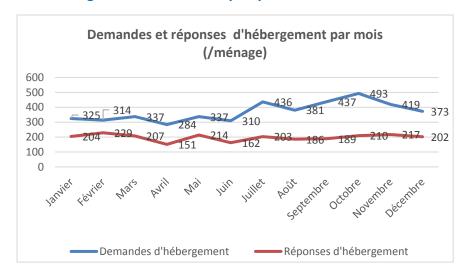
Choix méthodologique:

Dans le **SI SIAO**, les renouvellements d'hébergement (*) sont comptabilisés et génèrent la création de nouvelles demandes et de nouvelles demandes pourvues qui n'en sont pas forcément : pas de nouvel appel du ménage, pas de sélection d'un nouveau lieu d'hébergement, etc. Le nombre de demandes et le nombre de demandes pourvues dans le SI SIAO sont supérieurs aux données saisies avec notre précédent logiciel. Pour cette année, le choix a été fait de ne pas comptabiliser les demandes issues des renouvellements pour rester sur la même base de comptabilisation de notre précédent logiciel.

Dans le SI SIAO, 11187 demandes d'hébergement sont comptabilisées, dont 4615 issues d'un renouvellement (41%).

(*) Lorsque la durée de séjour attribuée à chaque structure (1, 3 ou 7 jours – paramétrage logiciel) est finie et qu'il y a eu un renouvellement activé dans le logiciel, une nouvelle demande et une nouvelle demande pourvue sont générées.

Les demandes d'hébergement connaissent quelques variations dans l'année



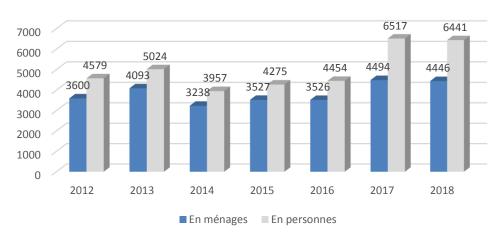
Lecture: En juillet 2018, le SIAO urgence a enregistré 436 demandes d'hébergement pour 203 mises à l'abri effectives.

On tend au fil de l'année vers une augmentation des demandes d'hébergement sur le 2nd semestre alors que les réponses d'hébergement se stabilisent. Avec une moyenne de 370 demandes d'hébergement par mois (375 en 2017, 294 en 2016), il est observé des pics d'activité en juillet, septembre et octobre. Ce pic de demandes en juillet est lié aux demandes d'hébergement de familles arrivant sur le territoire. Il s'agit majoritairement de familles en parcours d'asile qui sollicitent le 115 pour un hébergement et qui, restant sans solution, réitèrent leur demande chaque jour.

Nous constatons aussi, en période estivale, l'arrivée de ménages qui quittent leur département pour se rapprocher de leur famille qui les accueille dans un 1^{er} temps mais, très vite, cet hébergement familial atteint ses limites. Le 115 est donc sollicité pour pallier à la solution familiale et obtenir un hébergement. Ces demandes sont, sans doute, aussi à mettre en lien avec l'exécution de mesures d'expulsion locatives, dans ou hors département, avec un soutien familial et amical qui se délite dans le temps.

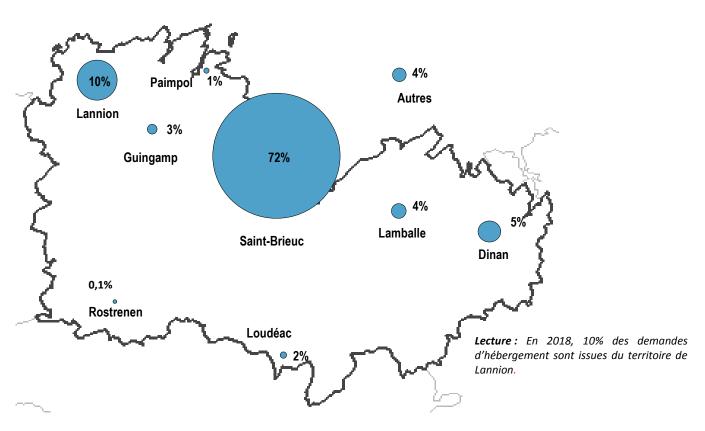
Un volume de demandes d'hébergement qui reste relativement stable par rapport 2017 (-1,1%)

Evolution des demandes d'hébergement 2012-2018



Lecture : En 2018, le SIAO urgence a enregistré 6441 demandes d'hébergement comptabilisées en personnes et 4446 demandes d'hébergement comptabilisées en ménages.

Répartition des demandes d'hébergement par territoire (les % sont arrondis à l'unité la plus proche)

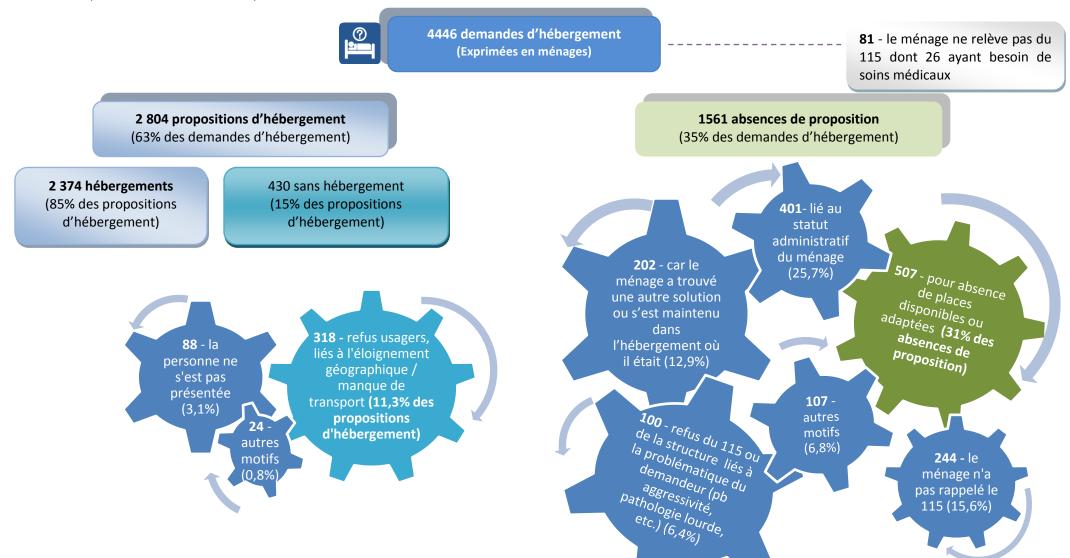


Près de 5 demandes d'hébergement sur 7 sont issues du territoire de Saint-Brieuc

Après une augmentation de 16 points en 2017, cette part se stabilise en 2018.

Puis dans l'ordre décroissant : Lannion représente 10% des demandes d'hébergement, suivi de Dinan avec 5%, Lamballe avec 4% et Guingamp avec 3%. Le volume des demandes est à mettre en corrélation avec l'offre.

Près de 63% des demandes d'hébergement font l'objet d'une proposition (60% en 2017, 75% en 2016). 53% des demandes d'hébergement aboutissent à une mise à l'abri (45% en 2017, 60% en 2016).



Lecture : Sur 4446 demandes d'hébergement, il y a eu 2804 propositions d'hébergement qui se sont traduites par 2374 hébergements effectifs.

- L'absence de places disponibles est le motif majoritaire (11% des demandes d'hébergement) pour expliquer l'absence de mise à l'abri. L'absence de places disponibles est plus prégnante en soirée car l'accès à certaines structures n'est plus possible, les horaires d'accueil étant dépassés. L'offre disponible peut aussi ne pas être adaptée à la composition familiale. Certaines places peuvent aussi être inaccessibles selon le profil des personnes orientées. Par exemple, quand un couple est orienté à Saint-Vincent de Paul à Lannion, il occupe une chambre. La 3ème place de la chambre ne sera pas attribuée. L'absence de place disponible peut aussi être liée aux règles de séjour des structures d'hébergement. Par exemple, une personne orientée 2 nuits à l'abri de nuit de Loudéac ne pourra plus y être orientée pendant un mois. Certaines places sont donc inaccessibles pour certaines personnes.
- Toujours en 2018, l'éloignement géographique de la structure d'hébergement proposée et l'absence de moyens de transport restent un frein important à la mise à l'abri et expliquent à hauteur de 7% les demandes d'hébergement qui n'aboutissent pas. L'implantation géographique de certaines places d'hébergement d'urgence reste une problématique très présente malgré le développement des facilités de transport (tickets Tibus, billets SNCF, etc.).

 Le refus du ménage est d'autant plus affirmé quand il s'agit d'une proposition d'hébergement de courte durée notamment vers l'abri de nuit de Loudéac (deux nuits par mois).

 De plus, Il est parfois complexe de faire coïncider les horaires de transport avec les horaires d'ouverture des structures d'hébergement : par exemple pour Dinan, le dernier train possible au départ de Saint-

Si la personne a un RDV médical ou administratif dans l'après-midi, ce qui arrive régulièrement, elle ne pourra pas arriver dans les temps. Il faut donc organiser une orientation la veille pour le lendemain, ce qui n'est pas toujours possible compte tenu des problématiques des personnes orientées.

Brieuc pour arriver à l'heure le soir nécessite un départ avant 14h00, pour Loudéac avant 14h45.

De même, **le motif « la personne ne s'est pas présentée »** peut illustrer aussi l'inadaptation de la réponse apportée. La personne n'ose pas refuser la proposition d'hébergement lors de l'appel mais ne s'y présente pas.

La délocalisation des personnes présente aussi des limites et ne favorise pas les démarches d'insertion.

- L'absence de proposition peut également être liée à des problématiques lourdes qui engendrent des exclusions multiples dans différentes structures d'hébergement et restreignent d'autant les possibilités de mise à l'abri. Les exclusions de structure d'hébergement expliquent à hauteur de 2% l'absence de propositions.
- Le statut administratif du ménage peut aussi faire obstacle à une proposition d'hébergement. Lorsque le ménage a un statut administratif particulier (demandeur d'asile, débouté du droit d'asile, ressortissant européen). Il s'agit essentiellement de familles pour lesquelles une réponse hôtelière est nécessaire. Sur ces situations, l'accord de la DDCS doit être recueilli au préalable pour une mise à l'abri à l'hôtel. En 2018, les refus de prise en charge au regard du statut administratif ont été nombreux, 401 refus, qui concernent 94 ménages différents qui réitèrent plusieurs fois leur demande en rappelant le 115.
- La personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était ou a trouvé une autre solution. Il peut s'agir d'une personne en habitat précaire (squat, véhicule, etc.) à qui la proposition d'hébergement faite par la 115 ne convient pas (la demande formulée peut être uniquement une prise en charge en hôtel et la réponse donnée sera autre). Il s'agit également de personnes hébergées chez des tiers, famille ou amis, qui sollicitent le 115 suite à un conflit et qui parviennent ensuite à renouer la relation et maintiennent leur solution de logement. Enfin, nous rencontrons aussi des situations de femmes victimes de violences qui, après échange, en fonction de leur situation et de la solution qui leur est proposée, préfèrent différer leur départ, le préparer et se maintenir au domicile conjugal.
- Le motif « le ménage n'a pas rappelé le 115 » explique à hauteur de 5,5% des demandes, l'absence de proposition d'hébergement. Au moment de l'appel au 115, le ménage n'a pas une réponse immédiate

Observatoire SIAO 22

2018

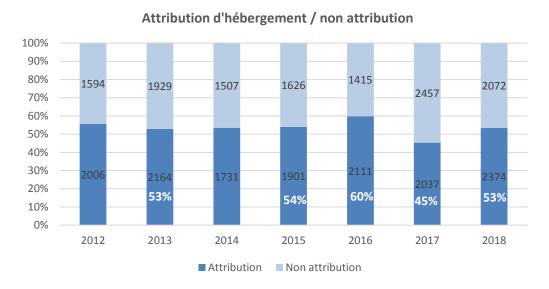
et il est invité à recontacter le 115 ultérieurement pour permettre à l'écoutant 115 : de vérifier avec la structure d'hébergement la possibilité d'orienter, d'adresser une demande de mise à l'abri à la DDCS, etc. Il arrive aussi qu'au moment de l'appel, il n'y ait pas de possibilité d'orientation, il est donc demandé au ménage de rappeler en soirée. Cela permet, en cas de désistement d'une personne, une réattribution de la place. Ce motif renvoie également aux demandes d'hébergement qui ne sont pas formulées par les personnes elles-mêmes (un tiers qui contacte le 115 pour elle : un travailleur social, un bénévole, un particulier, etc.). La personne ne pourra pas refuser la demande de mise à l'abri qui est faite pour elle mais n'y donnera pas suite.

1.3 LES REPONSES D'HEBERGEMENT

Les points essentiels à retenir :

- Un taux d'attribution d'hébergement de 53%, il augmente de 8 points par rapport à 2017
- Les personnes en famille bénéficient le moins des réponses d'hébergement avec ur taux d'attribution de 38%
- 59% des mises à l'abri sont réalisées sur le territoire de Saint-Brieuc
- La prise en charge hôtelière diminue fortement (-77% par rapport à 2017)

Un taux d'attribution d'hébergement qui augmente de 8 points en 2018



Lecture : En 2018, 53% des demandes d'hébergement ont abouti à une attribution d'hébergement exprimé en ménages

On observe en 2018 une augmentation du nombre d'attributions (+16%), 2374 attributions d'hébergement, 2037 en 2017, soit 337 mises à l'abri supplémentaires.

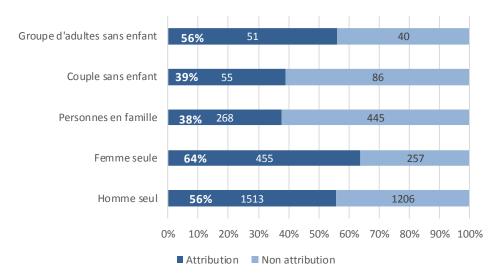
Si jusqu'en 2016, les personnes en famille étaient celles qui bénéficiaient le plus d'un hébergement suite à leurs demandes avec un taux d'attribution de 68%, en 2017, le taux d'attribution avait chuté à 37%. En 2018, il reste quasiment au même niveau (38%). Ces personnes en famille sont très souvent dans un parcours migratoire et leur mise à l'abri à l'hôtel est soumise à la décision de la DDCS.

Par rapport à 2017, on observe un taux d'attribution en hausse pour les personnes isolées :

- Les hommes seuls : + 8 points
- Les femmes seules: + 17 points. Elles ont pu être orientées sur des durées de séjour plus longues et ont eu moins besoin de réitérer leurs demandes d'hébergement. En 2018, on constate moins de recours à l'hôtel pour les mises à l'abri avec davantage d'orientations à hybritel, ce qui permet une stabilisation des séjours.

1388 ménages ont formulé une demande hébergement en **2018**, 60% d'entre eux ont bénéficié au moins une fois d'un hébergement suite à leur demande, **soit 841** ménages différents composés de 1096 personnes.

Réponse d'hébergement selon la composition familiale



Lecture: En 2018, 56% des demandes d'hébergement des hommes seuls ont abouti à une attribution d'hébergement.

Places hivernales (niveau 1)

72% des mises à l'abri sont réalisées en abri de nuit (+16 points par rapport à 2017). On appelle abris de nuit des hébergements ouverts seulement pour la nuit. L'accueil se fait en fin de journée et les personnes doivent le quitter en matinée (fermeture en journée).

On compte 6 abris de nuit sur le département.

Ils accueillent essentiellement des personnes isolées et en grande majorité des hommes. Les places en abri de nuit représentent environ 33% du parc d'hébergement d'urgence. A leur fermeture, les personnes peuvent rejoindre les accueils de jour sur les territoires de Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc et Dinan.

2% 11% Abri de nuit ALT / places d'hébergement d'urgence Hybritel Hôtel

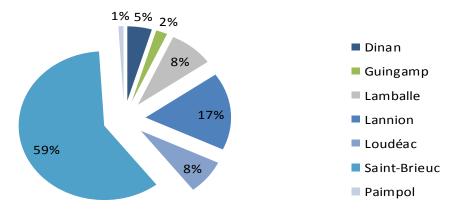
Nature des mises à l'abri

Lecture : En 2018, 72% des mises à l'abri sont réalisées en abri de nuit.

72%

La part de l'hôtel dans les mises à l'abri diminue, elle passe à 11% contre 30% en 2017. Les places hivernales correspondent aux places supplémentaires ouvertes lors du déclenchement du niveau 1 du plan hiver.

Répartition des réponses d'hébergement par territoire



Lecture : En 2018, 8% des mises à l'abri sont réalisées à Lamballe.

59% des mises à l'abri sont réalisées sur le territoire de Saint-Brieuc (+4 points par rapport à 2017). Cette part est liée au volume de demandes d'hébergement sur le territoire de Saint-Brieuc (72%) et à son parc d'hébergement d'urgence qui représente près de 54% du parc départemental. Le territoire de Lannion vient en 2^{ème} position avec 17% des mises à l'abri (+2 points par rapport à 2017). A noter l'ouverture de 9 logements d'urgence supplémentaires en 2018 au CCAS de Lannion. La durée de séjour d'une semaine à l'abri de nuit de Saint-Vincent de Paul Lannion permet aussi un turn-over des personnes hébergées et donc davantage de mises à l'abri.

Le nombre de mises à l'abri par territoire est à mettre en lien avec :



- Le nombre de places par structure,
- L'importance de la demande par territoire,
- La typologie du public accueilli,
- Les durées d'attribution d'hébergement.

Les structures d'hébergement n'ont pas les mêmes pratiques sur le département. Certaines accueillent les personnes pour des durées limitées (2 ou 3 nuits maximum dans le mois) générant automatiquement un turn-over important sur les places et augmentant d'autant plus le nombre de mises à l'abri.

A l'inverse, d'autres structures accueillent des personnes pour des durées plus importantes en adoptant le principe de continuité (cf.p.4). Le nombre de mises à l'abri y est donc moins élevé, les places étant occupées plus longtemps par les mêmes personnes.

Si le taux d'attribution d'hébergement (mise à l'abri effective) est de près de 53% au niveau départemental, des disparités territoriales sont observées. En fonction de l'origine géographique de la demande d'hébergement, le taux d'aboutissement à une mise à l'abri est différent. Une demande formulée depuis Saint-Brieuc aboutit plus souvent à une mise à l'abri qu'une demande formulée de Dinan par exemple.

	Т	aux	ď	attr	ibι	ution
--	---	-----	---	------	-----	-------

		Taux d'attribution				
Ville	2018	2017	2016			
Saint-Brieuc	52,9%	43%	65%			
Dinan	34,0%	35%	30,8%			
Lannion	64,3%	55%	63,3%			
Guingamp	53,6%	52%	40,5%			
Loudéac	67,7%	54%	75,4%			
Lamballe	69,5%	52%	54,7%			
Paimpol	42,3%	59%	44,8%			
Rostrenen	NP	NP	NP%			

Lecture: En 2018, 34% des demandes d'hébergement formulées territoire de Dinan ont abouti à une mise à l'abri.

Le taux d'attribution varie en fonction de plusieurs paramètres : le volume du parc d'hébergement, les durées d'hébergement et la mobilité des demandeurs.

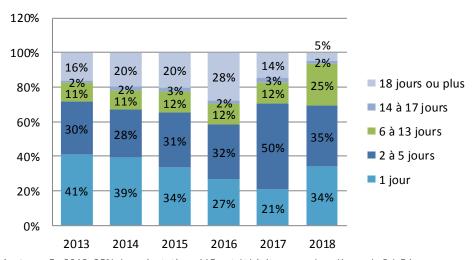
Trois territoires (Lamballe, Lannion et Loudéac) ont un taux d'attribution au-dessus de la moyenne départementale. Sur ces trois territoires, les structures d'hébergement ont adopté des pratiques qui amènent davantage de turn-over avec des durées d'hébergement limitées, ce qui augmente le nombre de mises à l'abri.

Sur Dinan, territoire qui connaît un des taux d'attribution les plus faibles, il y a peu de turn-over car le principe de continuité est appliqué sur les deux abris de nuit et souvent, les personnes sont peu enclines à accepter une proposition hors du territoire de Dinan.

A Guingamp, le principe de continuité est aussi appliqué. Le nombre de mises à l'abri y est donc moins élevé, les places occupées par les mêmes personnes plus longtemps.

Héberger temporairement pour héberger davantage de personnes : en 2018, 34% des orientations par le 115 ont été faites pour des séjours d'une seule nuit. Cela ne signifie pas forcément que les personnes sont restées une seule nuit dans la structure, cela veut dire qu'elles ont dû renouveler leur demande le lendemain, sans assurance d'être hébergées la nuit suivante. Cette proportion augmente en 2018 de 13 points. Dans un contexte de manque de places, l'application ou non de la continuité de séjour peut avoir des limites. Certaines structures d'hébergement ont fait le choix de limiter le temps de séjour pour permettre du turn-over et héberger davantage de personnes différentes. Cependant, cette organisation du turn-over est loin d'être confortable pour les personnes qui doivent aller d'abri de nuit en abri de nuit alors que souvent leur premier souhait est de se poser afin de pouvoir engager et suivre diverses démarches (administratives, santé, emploi, formation, etc.).

Evolution des durées d'attribution en hébergement



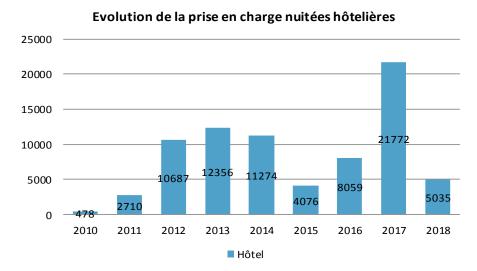
 $\textbf{\textit{Lecture}}: \textit{En 2018, 35\% des orientations 115 ont \'et\'e faites pour des s\'ejours de 2 \`a 5 jours}$

Le SI SIAO amène une évolution dans le paramétrage des nuitées rattachées à une structure d'hébergement. Lors de la création de la structure dans le logiciel, un nombre de nuitées est défini. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce changement peut générer un biais sur l'année 2018 avec les années précédentes.

Après une hausse importante en 2017 (+200 %), la prise en charge hôtelière diminue fortement en 2018 (-77%).

L'année 2018 aura vu le volume de nuitées à l'hôtel divisé par 4 par rapport à 2017. Cette diminution peut être expliquée par plusieurs facteurs conjugués :

- Une diminution de la demande d'asile en Bretagne : une baisse de 4,8% enregistrée pour la Bretagne et de -15,6% pour le département des Côtes-d'Armor.
- Des orientations plus nombreuses par l'OFII pour les familles vers des dispositifs de la demande d'asile (CADA, HUDA, CAES, etc.). Ces orientations ont favorisé la fluidité au niveau des hébergements d'urgence et les familles sont restées moins longtemps à l'hôtel.
- Des refus de prise en charge par la DDCS.



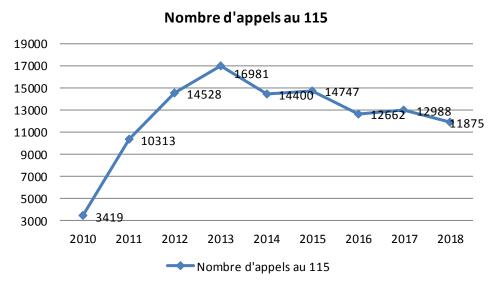
Lecture : En 2018, 5035 nuitées ont été réalisées à l'hôtel.

L'essentiel des mises à l'abri à l'hôtel bénéficie à des personnes en famille. La prise en charge à l'hôtel peut aussi concerner les femmes seules notamment dans le cas de problématiques de violences conjugales. Cela illustre le manque de réponses d'hébergement pour les femmes seules. Si les hommes seuls peuvent bénéficier aussi de prises en charge hôtelières, ces dernières sont très souvent de courtes durées (1 à 3 nuits) notamment en période de grand froid ou dans le cas de problématique santé nécessitant une prise en charge autre qu'un abri de nuit. La prise en charge hôtelière intervient quand le 115 n'a aucune possibilité d'orientation sur les structures d'hébergement d'urgence.

La diminution du nombre de familles en demande d'asile hébergées a généré de la disponibilité d'hébergement à hybritel pour d'autres types de prise en charge : personnes isolées vulnérables, femmes victimes de violences, couples, etc.

LES APPELS AU 115

Un volume d'appels au 115 qui diminue légèrement par rapport à 2017 : 11875 appels en 2018, 12988 appels en 2017.



Lecture : En 2018, le 115 a enregistré 11875 appels.

La majorité des appels concerne un ménage (65%), ces appels correspondent à une demande de mise à l'abri, une demande d'information ou de prestation.

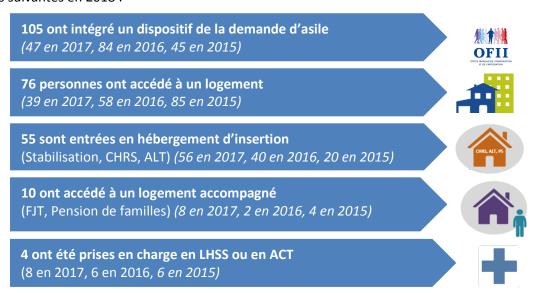
16,8% des appels relèvent du partenariat et de la coordination autour des situations des personnes : suivi social, demande SIAO insertion, lien avec les structures de soins, etc.

12,2% sont des rappels des usagers. Ces rappels peuvent concerner des prolongations de séjour, ou des personnes qui n'ont pas eu d'orientation vers un hébergement lors de leur 1^{er} appel et qui rappellent le 115 en fin de journée pour réitérer leur demande. Ces appels sont plus nombreux après 20h00 pour Saint-Brieuc où les places restées vacantes sont réattribuées. Cela concerne aussi les familles pour lesquelles il n'y a pas d'accord d'hébergement et qui réitèrent leurs demandes à plusieurs reprises dans la journée.

1.4 LA SORTIE DE L'URGENCE VERS L'INSERTION : DES PASSERELLES A RENFORCER

Les ménages mis à l'abri dans le cadre de l'hébergement d'urgence sont orientés vers une structure relais SIAO pour un entretien d'évaluation sociale. Celui-ci a pour objectifs de repérer les besoins d'hébergement/logement et d'instruire éventuellement une demande SIAO insertion si la situation relève d'un dispositif intégré au SIAO.

<u>Parmi les personnes</u> ayant bénéficié d'un hébergement dans le cadre de l'urgence, le SIAO a enregistré les sorties suivantes en 2018 :



Nombre de sorties recensées hors fin de séjour automatique :

2018: 1132 sorties; **2017**: 954 sorties; **2016**: 1224 sorties; **2015**: 1027 sorties



A noter que les données sur ces sorties de l'urgence ne sont pas exhaustives. D'une part, le 115 n'est pas systématiquement informé du motif de sortie de l'hébergement d'urgence et d'autre part, le motif de sortie n'est enregistré que si le ménage est toujours pris en charge sur l'urgence au moment de l'entrée en logement ou en hébergement.

On observe une augmentation des sorties vers du logement ainsi que des orientations vers des dispositifs dédiés à la demande d'asile en 2018 par rapport à 2017. Les autres motifs de sortie restent relativement stables.

LES COMMISSIONS D'ETUDE DES SITUATIONS PREOCCUPANTES (CESP)

En 2018, 17 Commissions d'Etude de Situations Préoccupantes ont eu lieu dont 7 sur le territoire de Lannion, 2 sur le territoire de Lamballe et 8 sur celui de Saint-Brieuc. C'est aussi sur ces 3 territoires qu'il y a le plus de turn-over dans les personnes hébergées et donc plus de personnes différentes à passer dans les structures d'hébergement. Ce qui peut, peut-être expliquer que les CESP sur ces territoires, sont plus nombreuses.

A noter également que 8 situations ont fait l'objet d'une note d'information soit pour avoir un appui sur une orientation soit pour prévenir et alerter les partenaires de la dégradation d'une situation.

Toutes les situations examinées concernent des personnes atteintes de troubles psychologiques relativement conséquents auxquels peuvent s'ajouter des problèmes d'addiction. Les problématiques se centrent donc autour de la santé mentale, de l'absence parfois de diagnostic, la plupart du temps de soins et de stabilité sociale. Ces personnes ont peu de réseau social ou un réseau de personnes elles-mêmes en précarité, pas de suivi social ou rencontrent d'importantes difficultés liées à la pathologie qui entravent l'accompagnement.

[...] Illustration: Monsieur Y est très peu visible, il vient rarement dans les structures d'accueil, ne formule aucune demande et peut « disparaître » plusieurs semaines si les travailleurs sociaux se manifestent trop auprès de lui. Monsieur a des ressources AAH dont il ne fait aucun usage.

Dans la plupart de ces situations, l'accueil dans un collectif va rajouter de la difficulté et provoquer soit la fuite, soit le conflit ou le passage à l'acte : souvent le rapport à soi et aux autres est altéré. L'hygiène, les repères dans le temps et l'espace, les codes sociaux sont affectés par les troubles et produisent de « l'incapacité à ». Les personnes ne sont pas en capacité de respecter les règlements intérieurs des structures : horaires, propreté, entretien des locaux, les contacts et les échanges avec les autres sont parfois inexistants ou inadaptés et sont sources d'altercations. En l'absence de traitement, les personnes peuvent se sentir persécutées, avoir des propos délirants....

« Pour les malades en situation de précarité, sans ressource et sans réseau familial ou amical solide, le virage ambulatoire n'a finalement pas été porteur de l'émancipation et de la réinsertion espérée dans la cité et ce sont eux les premières victimes d'un système de soins qui remet de plus en plus rapidement à la rue sans solution » Extrait du rapport de la Fondation Abbé Pierre « L'état du mal logement en France 2019 ».

Pour rappel, la CESP est compétente pour examiner sur l'ensemble du département les situations suivantes :

- Les personnes recourant à l'urgence depuis plus d'un an et que l'on ne parvient pas à orienter vers les dispositifs classiques d'insertion,
- Les personnes refusant les soins et qui, de ce fait, n'accèdent plus à aucun hébergement de par leur comportement problématique,
- Les personnes dont la situation se dégrade et qui ne formulent aucune demande,
- Les personnes en errance qui se déplacent d'un territoire à un autre pour lesquelles aucun suivi social ne peut se mettre en place.

Elle est mobilisable par tous les acteurs et les partenaires locaux quand les concertations locales n'ont pu être organisées ou n'ont pas abouti à une solution pour la personne.

Elle est saisie par l'envoi d'une fiche de liaison, au secrétariat du SIAO22.

Illustration de situations étudiées en CESP

Mme BIBI est âgée de 63 ans, elle fait des demandes d'hébergement ponctuelles depuis environ 6 mois, souvent en début ou fin de mois, elle reste hébergée quelques jours, puis repart.

Au fil des semaines, les demandes de Madame sont de plus en plus rapprochées et ses séjours en structure d'urgence durent de plus en plus longtemps, cependant, son état de santé se dégrade.

Mme a un problème d'addiction massif qui s'accentue et engendre des hospitalisations quasi quotidiennes. Les équipes sociales et médico-sociales se sont rencontrées afin de créer ensemble, dans le cadre d'une CESP, un protocole de prise en charge qui encadre la sortie, qui organise l'hébergement dans l'attente de la postcure et prépare l'orientation de Madame. Cette collaboration des différents services et l'organisation d'un parcours adapté ont permis à Mme Bibi d'intégrer une maison relais à l'issue de ses soins.

Mme TATI était accompagnée par l'EPIDE depuis juin 2017, bien que n'ayant pas mis fin à cette prise en charge, l'accompagnement de Mme s'est avéré assez complexe et n'a pas abouti à la construction d'un projet de formation ou d'emploi. Elle était hébergée au FJT. L'absence de projet et de ressource met en péril cet hébergement. Le FJT semble être un pied à terre, elle n'investit pas l'accompagnement proposé et s'absente régulièrement.

Elle a été prise en charge depuis l'âge de 13 ans par l'ASE, puis a vécu chez des amis. Elle n'a plus de relation avec sa mère et des relations épisodiques et conflictuelles avec son père qui vit dans une autre région. Elle a ensuite été prise en charge dans un CHRS mais cet accompagnement ne lui a pas permis d'avancer. Mme est décrite comme une jeune femme ayant des capacités mais est très immature. Elle se projette peu, est en recherche de relations affectives privilégiées auprès des personnes qui l'accompagnent.

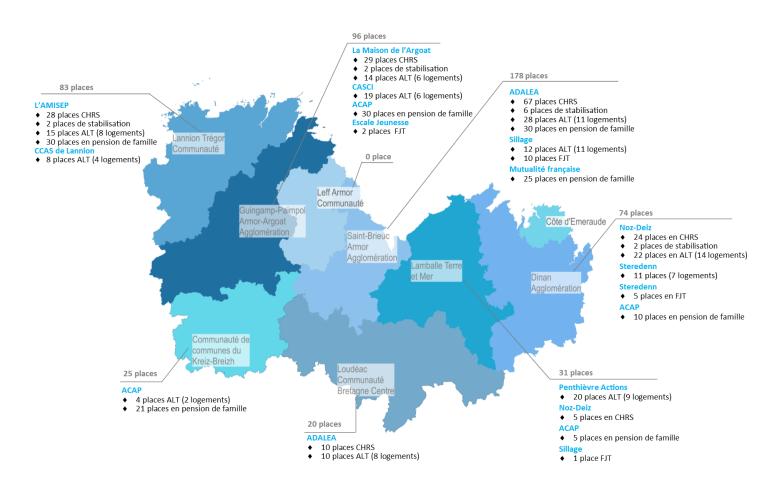
Elle répond à certaines sollicitations par nécessité, à certains moments, mais elle n'est pas en capacité de s'investir dans la durée. La CESP a mis en avant la nécessité de réorienter l'accompagnement vers la proposition d'une prise en charge plus thérapeutique, afin de permettre la construction viable d'un projet de formation.

2. SIAO INSERTION

Cette 2^{ème} partie du rapport est consacrée à l'activité insertion du SIAO dont le périmètre a évolué depuis 2011 pour intégrer, en 2019, sept dispositifs :

2011	 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Places de Stabilisation Logements conventionnés à l'Aide au Logement Temporaire 	CHRS PS ALT
2013	 Pensions de Famille : Pensions de Famille Ordinaire Résidences Accueil 	PF PFO RA
2015	•Foyers Jeunes Travailleurs - Résidences sociales: 5% du parc	FJT
2018	• InterMédiation Locative	IML

Le parc d'hébergement d'insertion / logement accompagné :



En 2018, le SIAO a enregistré **828 demandes d'hébergement/logement** (852 en 2017, 898 en 2016, 923 demandes en 2015, 900 en 2014), soit une baisse de 8% par rapport à 2014.

En moyenne sur l'année, le SIAO a compté **286 demandes en attente** (CHRS:143 ; ALT:85 ; PS: 21 ; Pension de familles : 32 ; FJT : 6), un volume très proche de la liste d'attente de 2017 qui comptait 296 demandes en moyenne.

2.1 L'HEBERGEMENT D'INSERTION

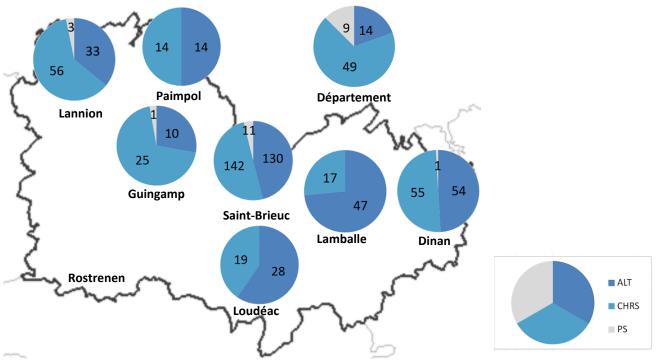
Les demandes d'hébergement d'insertion

Les points essentiels à retenir :

- 3,4 demandes d'hébergement d'insertion pour une offre
- Près de 2 demandes sur 3 concernent un hébergement de petite taille pour une personne isolée
- 1 demande sur 2 concerne une place en CHRS
- Un délai moyen d'attente de 15 semaines avant une attribution

En 2018, **732 demandes d'hébergement d'insertion (CHRS, ALT, PS)** ont été transmises par les structures relais à l'opérateur SIAO. Le volume de demandes qui était de 838 en 2014 connait une baisse régulière (-12.65% entre 2014 et 2018)

Carte - Demandes d'hébergement par territoire et par dispositif



Lecture: En 2018, sur les 732 demandes d'hébergement transmises, celles concernant Lannion en premier choix de ville correspondent à 33 ALT, 56 CHRS et 3 PS. Les demandes concernant le département sont celles pour lesquelles le ménage n'a pas émis de souhait géographique particulier.

En 2018, le SIAO comptabilise 330 demandes d'ALT, 377 de CHRS et 25 de PS. Le dispositif CHRS est le plus sollicité représentant 52% de l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion, contre 45% pour l'ALT et 3% pour les PS. La demande de places de stabilisation qui avait fortement augmenté en 2017 ne représente plus que 3% des demandes en 2018 (8% en 2017). Pour le dispositif CHRS, la baisse de la demande se poursuit (-4.5% par rapport à 2017) alors que, sur la même période, la demande d'ALT est en hausse (+3.5%).

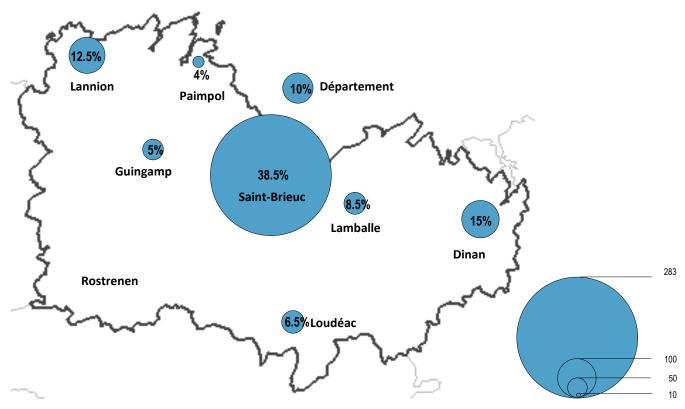
Le territoire de Saint-Brieuc concentre près de 2 demandes d'hébergement d'insertion sur 5

Si la répartition des demandes par territoire est sensiblement la même que les années précédentes, on constate, tout de même, une hausse de la demande de 3 points pour Dinan et inversement une baisse de 2 points des demandes pour le territoire de Guingamp.

Pour 10% des demandes, le choix géographique porte sur l'ensemble des demandes. A noter que pour le dispositif place de stabilisation, les demandes départementales représentent 36% des demandes, 13% des demandes CHRS et 4% des demandes d'ALT.

Devant la saturation des dispositifs et les délais d'attente, les professionnels peuvent inciter les ménages à élargir leur demande. Les personnes peuvent alors privilégier une demande départementale pour se voir attribuer plus rapidement une place d'hébergement mais il arrive très souvent qu'au moment de la proposition d'hébergement, les ménages reprécisent leur choix géographique.

Carte – Répartition des demandes d'hébergement par territoire



Lecture : Le territoire de Dinan compte 15% des demandes d'hébergement d'insertion.

Les offres d'hébergement d'insertion

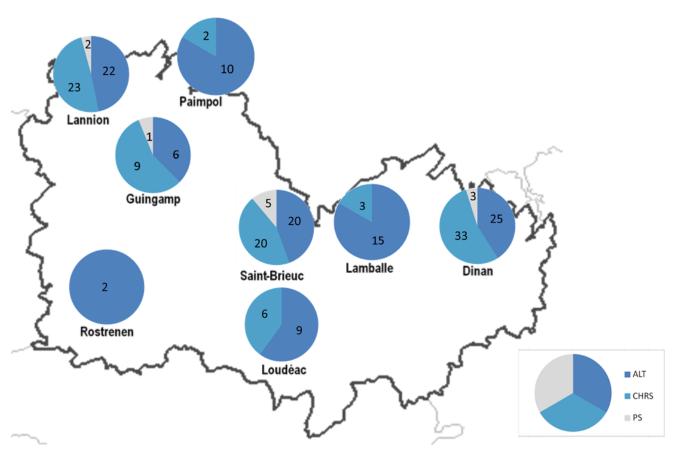
En 2018, 216 nouvelles offres d'hébergement d'insertion ont été transmises au SIAO.

Ce volume, qui avait connu en 2017 une légère augmentation, repart à la baisse (- 26 nouvelles offres). Depuis l'année 2012 où 292 offres étaient recensées, le nombre d'offres transmises est en diminution de 26%.

En 2018, le SIAO a recensé 109 offres d'ALT, 96 de CHRS et 11 de PS.

Alors que le nombre d'offres transmises pour les dispositifs ALT et PS reste stable, on constate une baisse de 22,5% des offres en CHRS passant de 124 en 2017 à 96 en 2018. Cette tendance est à mettre en lien avec les durées de séjour des personnes en CHRS.

Carte - Nouvelles offres d'hébergement par territoire et par dispositif



Lecture: En 2018, sur les 216 offres d'hébergement, celles transmises par les structures de Saint-Brieuc correspondent à 20 ALT, 20 CHRS et 5 PS.

Les offres se répartissent à 50,5% en ALT, 44,4% en CHRS et 5,1% en PS. Cette répartition connait en 2018 des modifications, la part des offres ALT devient majoritaire (50,5% contre 43,5% en 2017) alors que celle de CHRS est en baisse de plus de 6 points sur cette même période. La part des offres en PS reste stable.

Les territoires de Dinan et de Saint-Brieuc concentrent la moitié des nouvelles offres, avec respectivement 28% des offres et 21% (pour 25% à Dinan et 26% à Saint-Brieuc en 2017).

La tension sur les dispositifs d'hébergement d'insertion

Avec 3,4 demandes pour 1 offre d'hébergement d'insertion, l'offre est encore insuffisante sur le département, en particulier sur le territoire de Saint-Brieuc. Ce ratio augmente légèrement (3,2 en 2017).

Carte – Tension sur les dispositifs d'hébergement par territoire



Tension sur les dispositifs d'hébergement d'insertion :

En matière d'hébergement et de logement, la tension est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande et l'offre (nouvelles offres).

Une zone est dite « **tendue** » si l'offre d'hébergement n'est pas suffisante pour couvrir le volume de demandes. Une zone est « **détendue** » si l'offre d'hébergement est suffisante pour couvrir les besoins en demandes d'hébergement.

Le ratio de délimitation n'est pas défini et pourra faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Détail par dispositif :

Ratio (Demandes / offres)					
Dispositif	2018	2017	2016		
ALT	3	3	3,5		
CHRS	3,9	3,2	3,8		
PS	2,3	5	3,4		
Moyenne	3,4	3,2	3,7		

Lecture: En 2016, on comptabilise 3,5 demandes en ALT pour une offre

Le ratio CHRS augmente en 2018 tandis que celui du dispositif stabilisation diminue.

Détail par typologie d'hébergement selon le dispositif demandé:

Ratio (Demandes / offres) selon la typologie de l'hébergement					
Dispositif	T1	T2	Т3	T4/T5	Moyenne
ALT	3,3	3,1	3,2	1,5	3
CHRS	5,1	3,9	2,1	1,9	3,9
PS	2,3				2,3
Moyenne	4	3,5	2,6	1,7	3,4

Lecture: En 2018, on comptabilise 5,1 demandes pour une offre CHRS de type 1

La tension sur les T1 est présente sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement avec un ratio de 4. Cette tension est bien plus importante sur le dispositif CHRS avec un ratio de 5,1, soit 254 demandes de T1 comptabilisées en 2018 pour 50 offres. Cela signifie que pour répondre aux besoins, il faudrait 5 fois plus d'offres de T1 en CHRS.

Globalement, l'offre de T1 / T2 est bien inférieure aux besoins, et à mettre en corrélation avec la typologie du public en demande d'un hébergement d'insertion : 64% des demandeurs d'une place en ALT, CHRS, PS sont des personnes isolées.



En 2018, les personnes isolées ont attendu en moyenne près de 24 semaines avant une attribution CHRS avec des écarts importants allant de 17 semaines d'attente pour une attribution à Dinan à 50 semaines à Saint-Brieuc.

	Nombre d'attributions CHRS personne seule	Délai d'attribution en semaines
Dinan	15	17,2
Guingamp	5	30,2
Lamballe	1	10,9
Lannion	14	22,3
Loudéac	1	39,9
Paimpol	1	38
Saint-Brieuc	3	50,2
Moyenne	40	23,8

Lecture : En 2018, les personnes isolées attributaire d'une place en CHRS à Saint-Brieuc ont attendu en moyenne 50,2 semaines.

Les attributions

En amont de chaque Commission Unique d'Attribution (CUA), l'opérateur SIAO positionne jusqu'à huit ménages sur chaque offre disponible selon la date d'ancienneté de la demande.

En 2018, la CUA s'est réunie 27 fois (tous les 15 jours). Au total, les Commissions Uniques d'Attribution ont étudié 785 dossiers d'évaluation sociale, soit une moyenne de 29 dossiers par CUA. **289 offres d'hébergement d'insertion ont été présentées : 216 nouvelles et 73 anciennes** (réétudiées en CUA suite à une non attribution). Chaque CUA a étudié en moyenne 11 offres, comme en 2017.



Le nombre d'offres présentées en CUA est stable : 289 en 2018 (293 en 2017) mais avec un volume des nouvelles offres en baisse de 10,7%, alors que celui des anciennes offres étudiées repart à la hausse après trois années de baisse (+22 par rapport à 2017). Cela s'explique par la difficulté d'attribuer certaines offres, de par leur situation géographique ou leur typologie, en inadéquation avec les demandes.

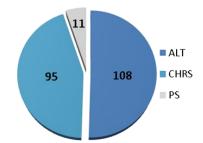
Sur les 216 nouvelles offres reçues en 2018 : 198 attributions

- 14 glissements internes
- 2 offres non pourvues
- 2 offres retirées par la structure d'hébergement

Et également : 2 attributions enregistrées pour des offres de 2017 Soit 214 entrées effectives en hébergement d'insertion en 2018

Le délai d'attente moyen en 2018 est de 15 semaines, comme en 2017.

Entrées effectives par dispositif



Lecture : En 2018, 108 ménages sont entrés en ALT dont 9 par glissement interne

Le mode de calcul exclut :

- les personnes sortant de prison pour lesquelles le délai est faussé puisqu'il court durant la période d'incarcération,
- les personnes ayant un parcours insertion, qui conservent le bénéfice de leur date d'ancienneté lorsqu'elles évoluent vers un nouvel hébergement (exemple : parcours du CHRS vers de l'ALT).

Dispositif	Délai d'attribution
ALT	10,6
CHRS	17,7
PS	32,1
Moyenne	14,9

Ce délai est bien plus élevé qu'en 2012 (10 semaines). Cette hausse est majoritairement occasionnée par l'évolution des délais d'attente en PS et CHRS. Pour les ménages en demande d'une place en CHRS, le délai a augmenté de plus de 6 semaines en 2 ans atteignant 17,7 semaines en 2018.

Les délais d'attribution d'une place en stabilisation sont les plus élevés avec un délai moyen de 32,1 semaines, soit une augmentation de près de 6 semaines par rapport à 2017.

Globalement sur l'hébergement d'insertion, les délais d'attente moyens ont augmenté depuis 2012 :

- ALT: +2,2 semaines
- CHRS: + 5,9 semaines
- PS: + 22 semaines

Offres d'hébergement d'insertion : délais avant une entrée sur le dispositif

Sur les 216 nouvelles offres (CHRS, ALT, PS) reçues en 2018, **212 ont abouti à une entrée effective dans un hébergement :**

- 175 attributions sans délai.
- 23 attributions après 2 passages en CUA.
- 14 attributions dans un délai long (3passages en CUA ou plus).

Par ailleurs, **2 offres** ont été retirées par les structures d'hébergement et **2 offres** n'ont pas fait l'objet d'une attribution en 2018.

- Offres attribuées sans délai: au nombre de 175, soit 81 % des offres qui ont fait l'objet d'une attribution et d'une admission dès la CUA qui a suivi sa mise à disposition (85% en 2017).
 Par dispositif: 74% des offres ALT sont attribuées sans délai, 86% des offres CHRS et 100% des PS.
- Offres attribuées dans un délai long: au nombre de 14, soit 6,5% des offres. Il s'agit des offres qui ont fait l'objet d'une attribution en CUA et ensuite d'une admission dans un délai supérieur à un mois après sa mise à disposition, c'est-à-dire ayant nécessité plus de 2 passages en CUA pour permettre une attribution et une admission. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces délais longs: la typologie des offres proposées en inadéquation avec la composition des ménages demandeurs (6 passages en CUA avant une entrée en chambre

d'hôtel,...), des lieux d'hébergement excentrés (par exemple à Plouézec : 11 passages en CUA, soit 7 mois

Les motifs de non hébergement

de délai,...).

En amont de la CUA, l'opérateur positionne 8 ménages pour une même offre (si le nombre de ménages correspondant est suffisant). Il arrive régulièrement, après la CUA, que le ménage positionné en 1ère position ne soit pas, au final, le ménage qui intègre l'hébergement.

Suite aux Commissions Uniques d'Admission, **419 ménages ont fait l'objet d'une proposition d'hébergement en 2018** (487 en 2017). La baisse du nombre de ménages contactés peut avoir plusieurs raisons : les attributions se sont faites plus rapidement avec les ménages positionnés en 1^{ère} et 2^{nde} position sur les offres, mais aussi du fait du nombre d'offres (13) pour lesquelles aucun ménage n'était positionné.

219 propositions d'hébergement n'ont pas donné lieu à une admission en structure d'hébergement par la suite, soit une baisse de 50% depuis 2012 (266 en 2017, 241 en 2016).

Les refus des ménages

206 ménages n'ont pas donné suite à une proposition d'hébergement (258 en 2017, 230 en 2016).

Motifs de non hébergement	2018	%
Impossible de joindre le ménage	44	21,4%
Accès à un logement	39	18,9%
Du parc privé	25	12,1%
Du parc public	14	6,8%
Modification du choix géographique	24	11,7%

N'est pas disponible dans l'immédiat	19	9,2%
N'a pas repris contact avec la structure d'hébergement	17	8,3%
Délocalisation	15	7,3%
Autres motifs* (refus du collectif, refus sans motif, modification de la composition familiale,)	8	3,9%
Ne souhaite pas être séparé de son animal	8	3,9%
Hébergement non adapté (quartier, personne à mobilité réduite,)	6	2,9%
A trouvé une autre solution (hébergé chez un tiers, foyer, camion,)	6	2,9%
A quitté le département	6	2,9%
Retour au domicile conjugal	5	2,4%
Recherche un logement	5	2,4%
Dispositif non adapté (la situation du ménage a évolué et ne relève plus du dispositif)	4	1,9%
Total	206	100,0%

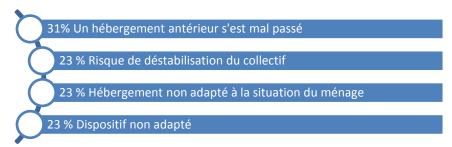
^{*} Ont été regroupés dans « Autres motifs » tous les items représentant 1% ou moins des motifs de non attribution.

1 ménage sur 5 n'est pas joignable suite à une attribution : c'est le principal motif de non hébergement depuis 2012.

On note une hausse importante de la part du nombre de refus liés à une délocalisation (7,3% en 2018, 0,4% en 2017). Lorsqu'il n'y a pas d'adéquation entre la demande d'hébergement et l'offre présentée en CUA, il peut être proposé à un ménage un territoire différent du choix qu'il avait formulé, ce qui entraine très fréquemment un refus de la proposition par le ménage, qui est maintenu en liste d'attente sur son choix géographique.

Les refus des structures d'hébergement

Les structures d'hébergement ont refusé l'entrée de 13 ménages en 2018 (8 en 2017, 11 en 2016) pour motifs:



Le refus de la structure invoquant un dispositif non adapté concerne des situations pour lesquelles le dispositif retenu lors de l'évaluation sociale ne peut répondre aux besoins du ménage. Ce sont des situations complexes à la frontière du soin et du social. Les dispositifs d'insertion du SIAO ne peuvent pas prendre en charge ces situations qui nécessiteraient une réponse hybride associant un accompagnement social et médico-social.

2.2 LE LOGEMENT ACCOMPAGNE

Les points essentiels à retenir

- 2,8 demandes en pension de famille pour une offre
- Le territoire de Saint-Brieuc concentre près de la moitié des demandes en pension de famille
- Un délai moyen d'attente de 28 semaines pour une attribution en pension de famille
- Près de 2 demandes pour une offre en FJT
- En movenne, les demandeurs ont attendu 4.7 semaines avant une attribution en FJT

En 2018, le SIAO a recensé 96 demandes de logement en résidences sociales intégrées au SIAO pour 42 offres. En 2017, on comptabilisait 73 demandes pour 25 offres.

96 demandes → 61 Pensions de

→ 61 Pensions de famille (37 PFO et 24 RA)

→ 35 Foyers Jeunes Travailleurs

42 offres → 22 Pensions de famille (16 PFO et 6 RA)

→ 20 Foyers Jeunes Travailleurs

De 31,5% des demandes +22% pour les pour les PF +52% pour les FJT



De 68% des offres

+37,5% pour les pour les PF

+122% pour les FJT

Les pensions de famille

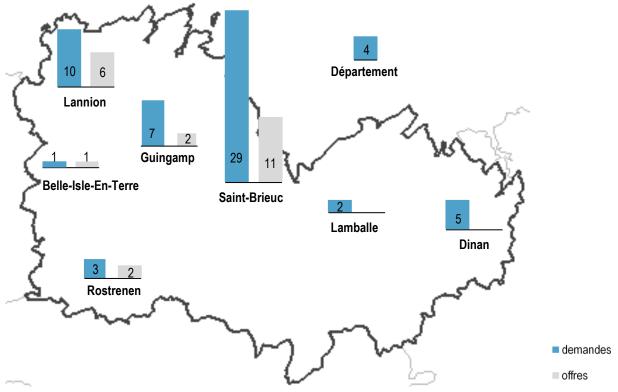


Avec 61 demandes pour 22 offres, le ratio départemental Demandes/Offres pour 2018 s'établit à 2,8. En 2017, ce ratio était de 3 (4 en 2016).

Sur le territoire de Guingamp, où la tension est la plus importante du département (comme en 2017), il s'élève à 3,5 avec 7 demandes pour 2 offres en 2018. A Saint-Brieuc, où l'on comptabilise le plus de demandes, le ratio s'établit à 2,6.

Aucune offre n'a été transmise en 2018 pour les territoires de Dinan et Lamballe alors que les demandes comptabilisées pour ces territoires étaient respectivement de 5 et 2.

Carte – Répartition des demandes et des offres en pensions de famille par territoire



Lecture: Le territoire de Saint-Brieuc centralise 29 demandes en pensions de famille pour 11 offres.

En 2018, le territoire de Saint-Brieuc a concentré près de la moitié des demandes en pensions de famille : 48% contre 32% en 2017.

Les attributions

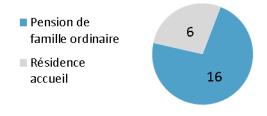
Les offres de pensions de famille font l'objet d'une attribution lors de concertations territoriales organisées par le gestionnaire. Lorsqu'une place se libère, le gestionnaire communique à l'opérateur SIAO l'offre et ses caractéristiques. L'opérateur SIAO procède à un positionnement de 4 ménages (selon leur date d'ancienneté) que la concertation territoriale va étudier. Le résultat des concertations territoriales est ensuite présenté en CUA. Le délai de validité des positionnements issus des concertations est valable 6 mois.

Territoire	Nombre de concertations territoriales
Saint-Brieuc	7
Lannion	4
Rostrenen	2
Guingamp	1
Belle-Isle en Terre	1
Lamballe	/
Dinan	/
Total	15

En 2018, pour les 22 offres transmises (16 en 2017), 15 concertations territoriales ont été organisées (12 en 2017).

Toutes les offres transmises en 2018 ont été attribuées.

Entrées en pensions de famille



Lecture : En 2018, 6 ménages sont entrés en résidence accueil.

En moyenne, les demandeurs ont attendu 27,7 semaines avant une attribution (soit une augmentation de 6 semaines par rapport à 2017) :

20,2 semaines : résidence accueil

30,5 semaines : pension de famille ordinaire

En 2017, le délai d'attente avant une attribution en pension de famille était de 21,8 semaines (17,1 en PFO, 26,4 en résidence accueil).

Les résultats des concertations territoriales

Pour les 22 offres proposées en pensions de famille, 71 ménages ont été positionnés.

- 18 candidatures non étudiées (voir tableau ci-dessous),
- 19 avis défavorables (voir tableau ci-dessous),
- 34 avis favorables (22 attributions).

1- Les candidatures non étudiées :

Motifs des candidatures non étudiées	
Le ménage a modifié son choix géographique	6
Le ménage a accédé à un logement du parc privé	3
Le ménage est attributaire d'une place en pension de famille	3
Le ménage n'est pas disponible	2
Autres motifs (impossible de joindre le ménage, décès,)	4
Total	18

En 2018, 18 candidatures n'ont pu être étudiées. Pour un tiers, le ménage a modifié son choix géographique, il est fréquent que les personnes formulent plusieurs choix au moment de leur demande de logement, mais ne sont pas forcément prêtes à quitter le territoire sur lequel elles ont leurs habitudes.

2- Les avis défavorables

Motifs des avis défavorables		
Projet pension de famille à consolider	4	
Pathologie non stabilisée	2	
La pension de famille ne correspond pas au projet du ménage	2	
Le ménage ne relève pas du dispositif	2	
Absence de ressources	2	
Orientation FAM	2	
Autres motifs (manque d'autonomie, logement non adapté,)	5	
Total	19	

La raison pour laquelle les pensions de famille refusent l'entrée d'un demandeur repose sur la considération que le ménage ne relève pas d'un tel dispositif (manque d'autonomie, pathologie non stabilisée, comportements incompatibles avec la vie en collectivité...). Ces critères, variables selon les structures, dépendent de plusieurs éléments :

- Le réseau de partenaires mobilisés, notamment au regard du projet social
- La gestion d'un collectif de résidants présentant des problématiques diverses

Les Foyers Jeunes Travailleurs



Avec 35 demandes pour 20 offres, le ratio départemental demandes /offres est de 1,8. Sur le territoire de Saint-Brieuc, où la tension est la plus importante du département, il s'élève à 2,6 demandes pour 1 offre.

Territoire demandé	Demandes	Offres	Attributions	Offres retirées	Offres non pourvues	Ratio demandes offres
Saint-Brieuc	21	8	6	1	1	2.6
Dinan	9	9	8	/	1	1
Guingamp	1	2	1	/	1	0.5
Lamballe	1	1	/	1	/	1
Autres	2	/	/	/	/	/
Département	1	/	/	/	/	/
Total	35	20	15	2	3	1.8

En moyenne, les demandeurs ont attendu 4,7 semaines avant une attribution (20,6 en 2017).

La baisse importante du délai d'attente avant attribution peut être mis en relation avec la hausse conséquente du nombre d'offres mises en disponibilités (20 contre 9 l'année dernière).

Les résultats des commissions d'admission des Foyers de Jeunes Travailleurs

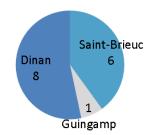
En 2018, sur les 20 offres proposées en FJT:

- 15 attributions
- 3 offres non pourvues
- 2 offres retirées

36 ménages positionnés :

- 24 avis favorables
- 8 avis défavorables
- 4 demandes ajournées dans l'attente d'informations complémentaires

Entrées en FJT par territoire



Lecture : En 2018, 15 ménages sont entrés en FJT, dont 6 à Saint-Brieuc.

1- Les refus des ménages

5 ménages ayant reçu un avis favorable en commission d'admission ont refusé la proposition qui leur a été faite.

Motifs des refus des ménages			
Le ménage a accédé à un logement	2		
Le ménage a trouvé une autre solution	1		
Le ménage n'est pas disponible	1		
Le ménage a modifié son choix géographique	1		
Total	5		

2- Les avis défavorables

Motifs des avis défavorables					
Absence de situation, de projet professionnel ou de formation	2				
Absence de ressources	2				
Le ménage nécessite un accompagnement soutenu	2				
Le ménage ne relève pas du dispositif	1				
Incohérence du projet avec le territoire	1				
Total	8				

2.3 LE PROFIL DES DEMANDEURS

En 2018, **828 demandes d'hébergement / logement accompagné**, tous dispositifs confondus, ont été transmises au SIAO (852 en 2017, 898 en 2016, 923 en 2015), cela concerne **1223 personnes** (1214 en 2017, 1352 en 2016, 1440 en 2015).

Précision: Provenance des données

Les données relatives à la nationalité, au sexe et à l'âge sont extraites du logiciel SI SIAO. Les données sociodémographiques présentées correspondent au **profil du demandeur principal**. Un « ménage » est composé d'une ou plusieurs personnes. Les statistiques exprimées en ménage porteront sur le « demandeur principal ». Ce dernier est obligatoirement un adulte de plus de 18 ans et sera la première personne créée dans le logiciel. Il n'y a pas de critères définis au regard du sexe et des ressources.

Il conviendra d'être vigilant dans la comparaison par rapport aux années précédentes puisque certains items ont changé et amènent donc des évolutions dans la saisie des données.

L'analyse de l'évolution de la typologie des publics dévoile plusieurs tendances :

Plus de 2/3 des demandeurs sont des personnes isolées (68,47%). On a pu remarquer un léger recul de la part des personnes isolées accompagnées d'enfants (passant de 23.4% en 2017 à 21.5%), dans le même temps, la part des couples avec ou sans enfant(s) a augmenté de 2 points (passant de 6.7% en 2017 à 8.8%).



Les hommes sont majoritaires : 68% des demandeurs (65% en 2017)

La répartition par sexe montre une baisse sensible de la part des femmes, 32% des ménages demandeurs d'hébergement contre 35% en 2017.

En 2018, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 35-44 ans avec 23.7% des ménages demandeurs d'hébergement.

Près de 45% des demandeurs principaux ont moins de 35 ans. 11% sont âgés de 55 ans et plus. La part des 25-34 ans a baissé de 4 points alors que celle des 18-24 ans a augmenté de 2.6 points en un an.

Une légère baisse de la part des demandeurs de nationalité française.

En 2018, 81% des ménages sont de nationalité française (85% en 2017, 82% en 2016).

Parallèlement, la part des demandeurs provenant de pays en dehors de l'UE augmente de 1 point à 14% (13% en 2017, 15% en 2016), et celle provenant de l'UE de 2 points à 4% (2% en 2017, 3% en 2016).

Plus d'un tiers des demandeurs se trouvent hébergés par un tiers ou un parent (37%).

31% sont à la rue, en structure d'urgence ou en hébergement mobile de fortune (voiture, caravane, squat), cela représente une hausse de plus de 7 points par rapport à 2017.

Le principal motif de la demande reste la rupture familiale, conjugale ou par des tiers (28.2%), suivi des ménages en situation d'expulsion ou perte du logement (11.3%).

A l'origine de la demande d'hébergement, les situations de violences sont en diminution par rapport à 2017 passant de 13.1% à 8.6% des motifs de l'urgence sociale. Cela est dû à la baisse significative du nombre de femmes victimes de violence ayant déposé une demande d'hébergement (-23% par rapport à 2017). Elles étaient 88 en 2018 pour 115 en 2017. Il est difficile d'apporter une explication à cette diminution. Peut-être qu'au regard des délais d'attente avant une attribution SIAO, les travailleurs sociaux orientent moins vers le SIAO et travaillent davantage l'accès direct au logement ?

71 ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO (82 en 2017).

56% des ménages sont reconnus prioritaires pour une place en CHRS.

38% sont reconnus prioritaires pour un hébergement, sur au moins 2 territoires d'attribution possibles.

24 % sont prioritaires pour le territoire de Saint-Brieuc exclusivement, soit 17 ménages.

13% pour une place à Lannion, 7% pour une place à Guingamp, 7% à Loudéac et 6% à Dinan.

Sociotype du chef de famille demandeur d'hébergement/logement d'insertion³

Homme 68% - 37 ans

Femme - 32%

18-24 ans : 21.6% 25-34 ans : 23.2% **35-44 ans : 23.7%** 45-54 ans : 20.5% 55-64 ans : 8.7% 65 ans et plus : 2.3%

Français 81%

Hors UE - 14% UE - 4%

Suite à une rupture familiale, conjugale, par des tiers 28.2%

Expulsion ou perte du logement : 11.3%

Dort dans la rue : 8.8% Violences : 8.6% Sortie de prison : 8.2%

Départ département d'origine : 6.2% Logement insalubre, inadapté : 6.2%

Absence de ressources : 6%

Sortie d'établissement de soins : 3.5%

Sortie d'hébergement : 3.5%
Sortie dispositif asile : 2.7%
Départ pays d'origine : 2.2%
Fin de prise en charge ASE : 1.6%
Rapprochement du lieu de travail : 1.2%

Est sans activité 79%

Dont : Est en activité : 21%

Demandeur d'emploi : 45% Dont :

Sans activité : 31% En emploi : 15% Retraité : 3% En formation : 6%

88 femmes victimes de violences

71 ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO

55 personnes sortant de prison

360 enfants concernés

Vit seul 68.47%

Homme seul: 53.23% Femme seule: 15.24%

Femme seule avec enfant(s): 12.4% Homme seul avec enfant(s): 9.1% En couple sans enfant: 4.4% En couple avec enfant(s): 4.4%

Est hébergé par des tiers 19.9%

Hébergé par la famille : 17.1% Rue ou abri de fortune : 16.4% Structure d'urgence : 14.7% Domicile personnel : 11.8%

Prison: 6%

Etablissement de soins : 4.7% Hébergement d'insertion : 2.7%

CADA: 2%

Hôtel (hors 115): 1%

A des ressources <600€ 33.5%

Sans ressources : 20.7% Des ressources <600€ : 33.5%

De 600 à 899€ : 18.8% De 900 à 1199€ : 13% 1200 € ou plus : 10.3%

46.1% vivent des minima sociaux

16.6% autres ressources (pension d'invalidité, rente, AL, compléments de ressources, PAJE, ...)

14.6% perçoivent un salaire 12.2% bénéficient de l'ARE

3.5% ont une allocation de formation

2.9% perçoivent une retraite

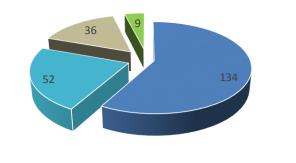
1.2% bénéficient de la garantie jeunes

NB : un ménage peut déclarer plusieurs types de ressources

³Les valeurs de moins de 1% ne sont pas représentées ainsi que les informations non renseignées

2.4 LISTE D'ATTENTE, ANCIENNETE ET ANNULATION DES DEMANDES

Répartition des demandes par ancienneté



< 3 mois entre 3 et 6 mois entre 6 et 12 mois > 1 an

Lecture : Au 31 décembre 2018, 134 demandes étaient en liste d'attente depuis moins de 3 mois.

Au 31 décembre 2018, 267 demandes étaient en liste d'attente: 137 demandes CHRS, 73 demandes ALT, 17 demandes en stabilisation, 25 demandes en maison relais, 9 demandes en résidence accueil et 5 demandes FJT.

134 demandes ont une ancienneté de moins de 3 mois, soit 58% des demandes et pour 20% des demandes, l'ancienneté dépassent les 6 mois.

Pour la répartition des demandes par ancienneté et le calcul du ratio, les demandes de personnes « sortants de prison » n'ont pas été prise en compte, la base est de 231 demandes en attente.

Parmi les 45 demandes avec une ancienneté de plus de 6 mois, près de la moitié concerne des ménages en attente d'une attribution en CHRS et le territoire de Saint-Brieuc représente près de 42% des demandes en attente depuis plus de 6 mois.

Répartition des demandes avec une ancienneté > 6 mois par choix géographique (1er choix)



Lecture: Au 31 décembre 2018, 4 demandes pour une orientation CHRS Lannion étaient en attente depuis plus de 6 mois

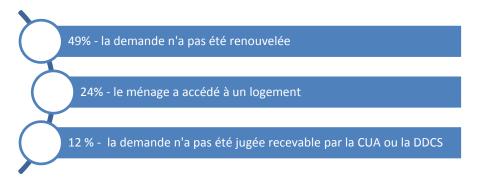
Renouvellement des demandes

Au regard des délais d'attente, nous constatons que les renouvellements des demandes sont nécessaires et plus nombreux.

<u>Renouvellement des demandes</u>: tous les mois, le ménage doit actualiser sa demande auprès de la structure relais qui a réalisé le dossier d'évaluation sociale pour maintenir sa demande SIAO sur la liste d'attente et actualiser sa situation.

Les structures relais ont transmis 381 dossiers renouvelés en 2018, soit une augmentation de 44% par rapport à 2015. Cette augmentation peut être mise en parallèle avec l'augmentation des délais d'attente avant une attribution mais également avec un meilleur suivi des demandes par les structures relais.

Principaux motifs de retrait de liste d'attente (hors attribution)



Faute de proposition d'hébergement, et au vu des délais d'attente, les ménages ont pu trouver une solution par leurs propres moyens ou se décourager et ne plus se manifester pour maintenir leur demande.

Certaines demandes peuvent être jugées non recevable en Commission Unique d'Attribution (CUA) pour différentes raisons:

- le ménage ne relève pas d'un dispositif SIAO et relève d'une autre orientation (structure médicosociale, structures de soins, accès direct au logement, etc.).
- la demande concerne un ménage implanté sur un autre département pour lesquels le choix géographique pour le département 22 n'est pas (suffisamment) motivé.
- l'étude de la situation par la DDCS au regard du statut administratif du ménage (en demande d'asile, situation irrégulière sur le territoire français, durée de validité du titre de séjour trop courte, etc.), ne permet pas son admission dans un dispositif SIAO.

2.5 SIAO INSERTION-LOGEMENT

Les doubles demandes : SIAO et logement social

Les éléments recueillis par le SIAO dans les dossiers d'évaluation sociale permettent de mettre en évidence que :

Dans le parc public : 34.30 % des ménages ont déclaré avoir également déposé une demande de logement social (32.95% en 2017, 35.79% en 2016, 28.41% en 2015).

Elle varie en fonction des dispositifs d'orientation :

- 47% des demandeurs d'ALT ont déposé une demande de logement social en parallèle de la demande SIAO,
- 30% des demandeurs de CHRS,
- 15% des demandeurs de résidences sociales,
- 11% des demandeurs de PS.
- Dans le parc privé : 15.94% des ménages (12.98% en 2017,13.92% en 2016, 13.65% en 2015) ont déclaré rechercher un logement dans le parc privé.

Cela concerne:

- 27% des demandeurs d'ALT,
- 16% des demandeurs de PS,
- 9% des demandeurs de CHRS,
- 6 % des demandeurs de résidences sociales.

On a pu constater, en 2018, une légère augmentation de la part des ménages qui ont déposé une demande de logement social (+1.3 points) ou qui ont déclaré rechercher un logement dans le parc privé (+3 points), parallèlement à leur demande SIAO.

Avec l'accès à Imhoweb⁴, il est important de souligner que les données ci-dessus sont plus précises que les années précédentes. Cette application permet à l'opérateur SIAO de comparer et vérifier les informations recueillies dans le cadre du repérage des ménages éligibles à l'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL) qui ont effectué une double demande SIAO-Logement social.

A ce titre, 99 ménages ont été repérés et enregistrés sur une liste transmise chaque quinzaine aux bailleurs sociaux du département et aux gestionnaires d'hébergement (106 en 2017, 103 en 2016). Les ménages sont retirés de la liste dès lors qu'ils accèdent à un hébergement ou un logement social, ou qu'ils annulent leur demande SIAO.

⁴ Imhoweb : Base de données du fichier départemental de la demande de logement social des Côtes-d'Armor.



Le circuit d'accès au logement social pour les ménages accompagnés au sein des dispositifs intégrés au SIAO a été déployé depuis novembre 2015. Conformément à la circulaire du 8 avril 2010 relative au SIAO, l'opérateur SIAO tient à jour, via une base de données, la liste nominative des ménages prêts à habiter.

En 2018, le SIAO a recensé 33 ménages hébergés prêts à habiter (43 en 2017, 59 en 2016). Sur ces 33 ménages, 21 ont accédé à un logement social au cours de l'année 2018, soit 63.6%.

A partir de cette base de données, l'opérateur SIAO peut observer les délais d'attribution des ménages hébergés dès lors qu'ils sont en capacité à habiter en logement ordinaire. En moyenne, les ménages recensés dans le tableau bimensuel « ménages en capacité à habiter », ont attendu 16 semaines entre la transmission du dossier capacité à habiter aux bailleurs sociaux et l'accès au logement social.

Territoire	Nombre de	Attribution de
d'hébergement	dossiers reçus	logement social
Dinan	6	3
Guingamp	/	/
Lamballe	4	2
Loudéac	2	1
Lannion	6	4
Saint-Brieuc	15	11
Total	33	21

Les dossiers reçus sont en provenance des structures gestionnaires suivantes :

- ADALEA
- Noz-Deiz
- AMISEP
- CCAS Lannion
- Penthièvre Actions

Lecture : En 2018, 6 dossiers capacité à habiter relatifs à des ménages hébergés dans le cadre de dispositifs d'hébergement à Dinan ont été recensés dont 3 ont accédé au logement social

Les publics recensés par dispositif selon les territoires demandés

Dispositifs	Dinan	Lamballe	Loudéac	Lannion	Saint-Brieuc	Total
ALT	4	2	1	3	2	12
CHRS	1	/	2	2	13	18
PF	1	1	/	/	1	1
Urgence	1	2	/	/	/	2
Total	6	4	3	5	15	33

Les structures gestionnaires de Dinan, Lamballe, Lannion, Loudéac et Saint-Brieuc se sont saisis de l'outil départemental. Il convient de renforcer son utilisation par toutes les structures notamment sur les territoires de Guingamp, Paimpol et Rostrenen afin de respecter le cadre réglementaire⁵ et favoriser l'accès au logement social des publics.

48

⁵ Circulaire du 8 avril 2010 relative au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Les délais moyen d'attribution⁶ par dispositifs d'hébergement selon les territoires demandés

Territoire	Dinan	Lamballe	Loudéac	Lannion	Saint-Brieuc	Moyenne
ALT	22	6	12	9	10,5	13,5
CHRS	34	-	-	3	18	18
Moyenne	26	6	12	7	17	16

Lecture : En moyenne, les ménages prêts à habiter et ayant demandé un logement social à Saint-Brieuc ont attendu environ 17 semaines.

Au regard du faible volume de ménages prêts à habiter ayant accédé au logement social, les délais d'attribution sont difficilement analysables.

Sur les 33 ménages prêts à habiter, 21 ont accédé à un logement social autonome. Les autres ménages sont :

- sont encore en hébergement (9 ménages)
- ont accédé à un logement dans le parc privé (1 ménage)
- ont accédé à un logement accompagné (1 ménage)
- la nature de la sortie n'est pas connue (1 ménage)

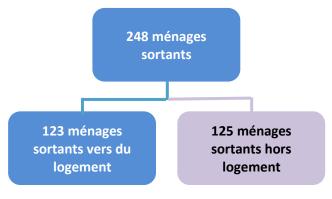


Précision: Provenance des données

Les données recueillies sont issues des données communiquées chaque mois par les gestionnaires d'hébergement à l'opérateur SIAO. Elles précisent l'ensemble des motifs de sortie de l'hébergement, en particulier les sorties vers le logement ordinaire et accompagné.

En 2018, le SIAO a recensé 248 sorties de ménages des dispositifs intégrés au SIAO (244 en 2017, 228 en 2016).

Dispositifs	Nombre	%
ALT (AVDL)	110	44%
CHRS	98	44%
PS	11	4%
PF	19	8%
FJT	10	4%
Total	248	100%



On observe une diminution des sorties de CHRS (- 13% par rapport à 2017)

⁶ Délai moyen d'attribution entre le moment où le ménage est prêt à habiter (envoi de l'outil) et l'attribution du logement

Les sorties vers le logement

Près d'un ménage sur deux sortants d'un dispositif intégré au SIAO accède au logement. En 2018, sur les 248 sorties recensées, 123 l'ont été vers du logement (117 en 2017, 124 en 2016). Les ménages qui sortent d'hébergement vers un logement, accèdent pour 63% à un logement du parc public.

Les sorties vers le logement	2018	% 2018	% 2017	% 2016
Logement parc public	78	63%	71%	65%
Logement parc privé	34	28%	24%	27%
Logement adapté (sous-location et résidences sociales)	11	9%	5%	8%
Total des sorties vers le logement	123	49,6%	48%	54%

Ces proportions varient selon les dispositifs. Tandis que 60% des ménages hébergés en ALT accèdent au logement, cette part est réduite à 46% pour les ménages hébergés en CHRS. Cette disparité s'explique en partie par les problématiques plus importantes rencontrées par les ménages en CHRS. Ces ratios sont stables par rapport à 2017. **69% des ménages accédant au logement sont des personnes seules**.

En 2018, le SIAO a recensé 125 sorties de ménages des dispositifs intégrés hors logement :

Les sorties hors logement		Nombre	%
Hébergé chez un tiers		31	25%
Sortie non connue		20	16%
ALT insertion		12	10%
CHRS		4	3%
Structure médico-sociale		7	6%
Incarcération		6	5%
Retour en famille		11	9%
Retour à la rue / Hébergement d'urgence		5	4%
Autres (Hospitalisation, décès, fin de séjour,)		29	22%
•	Total	125	100%

Sur 125 ménages sortants d'hébergement SIAO qui n'accèdent pas au logement, près d'un ménage sur 4 est hébergé chez un tiers. Les sorties vers un autre hébergement d'insertion représentent 13% des sorties hors logement.



Au titre de l'accord collectif départemental, l'opérateur SIAO recense :

- Le nombre de propositions faites aux ménages par les bailleurs sociaux et le nombre d'accessions au logement social
- Le nombre et les motifs de refus des propositions opposées par les ménages en sortie d'hébergement

Précision: Provenance des données

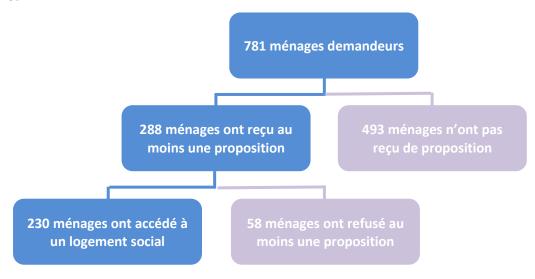
Les données recueillies sont issues de requêtes effectuées à partir d'Imhoweb qui comptabilisent pour les demandeurs ayant pour statut de logement actuel « Résidence sociale, foyer, pension, sous-locataire ou logement temporaire, Structure d'hébergement » :

- Les demandes de logement social en cours
- Les demandes de logement social satisfaites (= ayant abouties)
- Les refus des propositions de logement des bailleurs

Le périmètre de ces données est plus large que celui du SIAO (personnes accueillies sur les dispositifs intégrés).

Le suivi de l'engagement annuel des bailleurs sociaux : objectif : 250 ménages relogés

En 2018, sur les 781 ménages hébergés demandeurs d'un logement social, 230 ménages ont été attributaires, soit 29%.



Les données ci-dessus concernent l'ensemble des ménages demandeurs, quelle que soit l'année du dépôt de la demande de logement social.

Avec au moins une proposition de relogement auprès de 288 ménages (273 en 2017, 270 en 2016), les bailleurs sociaux dépassent l'engagement prévu dans l'accord collectif départemental de répondre annuellement à 250 demandes de logements formulées par des ménages en sortie d'hébergement. Ce chiffre est à mettre en parallèle avec le nombre de ménages ayant accédé à un logement social (230 ménages).

Les territoires d'attribution

Territoire	Nombre	%
Dinan	35	15%
Guingamp	12	5%
Lamballe	6	3%
Lannion	32	14%
Lanvollon	4	2%
Loudéac	11	5%
Paimpol	4	2%
Saint-Brieuc	126	55%
Total	230	100%

Le territoire de Saint-Brieuc concentre plus de la moitié des attributions de logements sociaux pour les ménages sortants d'hébergement (55%, 48% en 2017).

Les compositions des ménages

Composition		Nombre	%
Couple		15	7%
Famille		22	10%
Personne seule		106	46%
Personne seule + autre(s)		87	38%
	Total	230	100%

Plus de 8 ménages sur 10 sortant d'hébergement sont des personnes isolées avec ou sans enfant(s).

Les propositions de logement faites aux ménages : volume et motifs de refus

En 2018, 288 ménages ont reçu 352 propositions des bailleurs sociaux, soit 1,22 proposition en moyenne par ménage demandeur.

L'observation porte sur 130 refus opposés par 90 ménages, soit 1,44 refus par ménage (1,64 en 2017) cumulant la double condition :

- ayant reçu au moins une proposition de logement (chiffres : entre 1 et 5 propositions)
- ayant refusé au moins une proposition de logement (chiffres : entre 1 et 4 refus)

Motifs de refus	Nombre	%
Non réponse	32	36%
Autres propositions (secteur privé)	11	12%
Localisation inadaptée	11	12%
Logement inadapté (dont taille)	10	11%
Loyer et/ou charges trop élevé (es)	7	8%
Etage du logement	4	4,5%
Refus sans motif	4	4,5%
Autres motifs*	11	12%
Total	90	100%

La plupart des motifs de refus sont liés à la non réponse des ménages demandeurs.

^{*}Les autres motifs de refus sont agrégés puisqu'ils sont individuellement inférieurs à 4% du total : raison professionnelle, environnement, ...

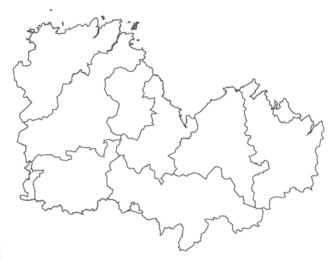
LES FICHES TERRITOIRES

Fiche explicative	54
Dinan Agglomération	56
Guingamp Paimpol Agglomération	58
Communauté de Communes du Kreiz Breizh	61
Lamballe Terre et Mer	62
Lannion Trégor Communauté	64
Leff Armor Communauté	66
Loudéac Communauté - Bretagne Centre	67
Saint-Brieuc Armor Agglomération	69

Fiche territoire

Les fiches territoires présentent les chiffres clés de l'activité SIAO de chacune des intercommunalités (Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Dinan Agglomération, Loudéac Communauté — Bretagne Centre, Communauté de Communes du Kreiz-Breizh).

Les clés de lecture des fiches territoire :



Repères

Population: Source: Insee - Recensements de population - exploitations principales 2016

Taux de pauvreté : donnée non disponible à échelle de l'EPCI

Taux de chômage : il s'agit d'une estimation du taux de chômage localisé et taux de chômage au sens du BIT des 15 à

64 ans (source Insee, RP 2015).

Taux d'équipement parc locatif social pour 1000 habitants : parc de logements sociaux locatifs au 1er janvier 2018

(source : Dreal Bretagne)

Données transmises par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22)

Parc hébergement / logement accompagné (SIAO) :

Urgence

Il s'agit des places d'hébergement d'urgence coordonnées par le SIAO urgence :

- Abri de nuit
- Centre d'hébergement d'urgence
- Allocation Logement Temporaire (ALT) d'urgence

Les places supplémentaires ouvertes en cas de déclenchement de niveau dans le cadre du plan hiver ne sont pas recensées.

Structure relais SIAO: structure relais SIAO du territoire

Insertion

Il s'agit des places d'hébergement / logement du périmètre insertion du SIAO au 31 mai 2019

Hébergement

- PS : Place de Stabilisation
- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- ALT : Allocation Logement Temporaire

Logement accompagné : Pension de familles - FJT

MR : Maison RelaisRA : Résidence Accueil

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

URGENCE

Source: Système d'information SIAO (SI SIAO)

Le dispositif d'hébergement d'urgence est géré à l'échelle départementale avec des modalités de fonctionnement et des durées de séjour différentes d'une structure d'hébergement à une autre. Les demandeurs sont orientés là où une réponse d'hébergement est possible. Par exemple, un ménage formulant une demande d'hébergement d'urgence à Saint-Brieuc, pourra être orienté à l'abri de nuit de Lannion. Dans ce cas, d'un point de vu statistique, la demande est comptabilisée comme une demande d'hébergement à Saint-Brieuc et la réponse de mise à l'abri à Lannion.

Indicateurs	Territoire	Département
Nombre de demandes d'hébergement	Nombre de demandes d'hébergement formulées sur le territoire, exprimées en ménages. Une demande d'un ménage de 3 personnes correspond à une demande	Part des demandes du territoire sur l'ensemble des demandes du département
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement	Un ménage peut formuler plusieurs demandes. Ici, il s'agit du nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement sur le territoire	Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement sur le département
Avec une problématique de violences intrafamiliales	Nombre de ménages avec une problématique de violences intrafamiliales du territoire ayant formulé une demande d'hébergement	Nombre de ménages avec une problématique de violences intrafamiliales ayant formulé une demande d'hébergement
Nombre de mises à l'abri	Nombre de mises à l'abri exprimées en ménages. Une mise à l'abri d'un ménage de 4 personnes correspond à une mise à l'abri	Part des réponses du territoire sur l'ensemble des réponses du département
Nombre de ménages différents mis à l'abri	Nombre de ménages différents mis à l'abri sur le territoire	Nombre de ménages différents mis à l'abri sur le territoire
Taux d'attribution	Le taux d'aboutissement d'une demande d'hébergement formulée sur le territoire c'est-à-dire la part des demandes d'hébergement qui aboutissent à une mise à l'abri. La réponse pouvant être apportée sur le territoire ou ailleurs sur le département.	Le taux d'aboutissement d'une demande d'hébergement formulée sur le territoire c'est-à-dire la part des demandes d'hébergement qui aboutissent à une mise à l'abri. La réponse pouvant être apportée sur le territoire ou ailleurs sur le département.

INSERTION

Graphique Demandes / offres 2018:

- Nombre de dossiers de demandes par dispositif
- Nombre d'offres d'hébergement transmises par les gestionnaires

Exemple: A Lannion en 2018, l'opérateur SIAO a recensé 33 ménages demandeurs d'un ALT pour 22 offres

Tableau de détail de la tension du parc d'hébergement et de logement accompagné : La tension est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande et l'offre.



Exemple : A Guingamp en 2018, la tension entre la demande et l'offre est de 2,8 en CHRS.

Délai moyen d'attribution : Nombre de semaines d'attente des ménages entre l'évaluation sociale SIAO et la date d'attribution.



Nombre de demandes insertion (hébergement/logement accompagné) formulées par des ménages avec une problématique de violences intrafamiliales.



Nombre de ménages sortants d'un dispositif SIAO ayant accédé à un logement sur le territoire (logement social, logement privé et logement accompagné (pension de familles, FJT, sous-location, etc.)).

Dinan Agglomération

Repères

Dinan Agglomération

Population: 96 891 habitants (2016) Taux de chômage: 11,5% (2015)

Taux de pauvreté : ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab: 37,3% (2016)



Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

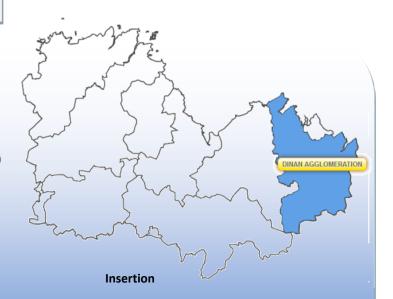
■ 10 places d'hébergement d'urgence (CCAS)

5 places hommes

5 places femmes

• 2 logements ALT d'urgence pour femmes victimes de violences (Noz-Deiz)

Structure relais SIAO: Noz-Deiz



- 2 places de stabilisation (Noz-Deiz)
- 24 places CHRS (Noz-Deiz)
- 21 logements ALT (Noz-Deiz, CLLAJ)
- 10 places en maison relais (ACAP)
- 5 places en FJT (Steredenn)

URGENCE

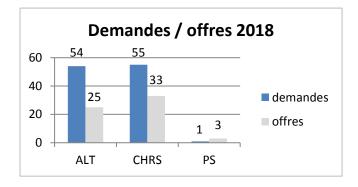
Indicateurs	Territoire de Dinan	Département
Nombre de demandes d'hébergement	239	5,4%
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement	140	1388
Avec une problématique de violences intrafamiliales	13	109
Nombre de mises à l'abri	110	4,6%
Nombre de ménages différents mis à l'abri	79	841
Taux d'attribution	24,7%	53%

Le territoire de Dinan Agglomération comptabilise 239 demandes d'hébergement d'urgence exprimées par 140 ménages différents, 81 demandes ont abouti à une mise à l'abri, soit un taux d'attribution de seulement de 24,7% alors que le taux moyen au niveau départemental est de 53%.

INSERTION

Hébergement d'insertion (CHRS, ALT, PS)

Dinan concentre 15% des demandes et 28% des offres du département.



Tension du parc		
Dispositif	Territoire	Département
ALT	2,2	3,0
CHRS	1,7	3,9
PS	0,3	2,3
Moyenne	1,8	3,4

Dinan est peu en tension : sur l'hébergement d'insertion, le ratio est de 1,8 contre 3,4 à l'échelon départemental. Ce ratio est stable depuis 2012 (1,7).

Le délai moyen d'attribution sur le territoire de Dinan est de 14,6 semaines, il est sensiblement inférieur à celui observé sur le département. Cela se vérifie surtout pour les dispositifs ALT et CHRS. En revanche, le délai avant une attribution en place de stabilisation est supérieur de 12 semaines, les demandeurs ont attendu plus de 44 semaines avant une entrée sur ce dispositif.

Délai d'attribution		
Dispositif	Territoire	Département
ALT	10,2	10,6
CHRS	14,2	17,7
PS	44,6	32,1
Moyenne	14,6	14,9

Logement accompagné (PF - MR, RA - FJT)

Pension de famille

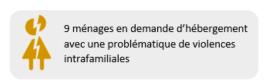


En 2018, aucune offre en pension de famille n'a été transmise pour le territoire de Dinan alors qu'il compte 8,2% des demandes du département (5 demandes). En 2017, 5 demandes avaient été comptabilisées pour 3 offres.

Foyer Jeunes Travailleurs



9 demandes en FJT ont été recensées à Dinan pour 9 offres (8 entrées).





Guingamp Paimpol Agglomération

Repères

Guingamp Paimpol Agglomération

Population: 73 703 hab (2016) **Taux de chômage**: 13,3% (2015)

Taux de pauvreté : ND

Taux d'équipement parc locatif social / hab: 38,2 % (2016)



Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

Guingamp

- 7 places d'hébergement d'urgence (hors plan hiver)
 - 3 places au CHRS (Maison de l'Argoat)
 - 4 places à l'abri de nuit (CCAS)
- 1 ALT d'urgence femmes victimes de violences (Maison de l'Argoat)

Paimpol

- 3 logements d'urgence (CCAS)
- 1 ALT d'urgence femmes victimes de violences (Maison de l'Argoat)

Structure relais SIAO: Maison de l'Argoat

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (GP3A) Insertion

Guingamp

- 19 places CHRS (Maison de l'Argoat)
- 8 logements ALT (Maison de l'Argoat)
- 2 places de stabilisation (Maison de l'Argoat)
- 13 places en maison relais (ACAP)
- 17 places en résidence accueil (ACAP)
- 2 logements en FJT (Escale jeunesse)

Paimpol

- 10 places CHRS (Maison de l'Argoat)
- 7 logements ALT (CASCI et Maison de l'Argoat)

URGENCE

Indicateurs	Territoire de Guingamp	Département
Nombre de demandes d'hébergement	227	5%
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement Avec une problématique de violences intrafamiliales	160 18	1388 109
Nombre de mises à l'abri	74	3,1%
Nombre de ménages différents mis à l'abri	55	841
Taux d'attribution	53%	53%

Le territoire comptabilise, en 2018, 227 demandes d'hébergement d'urgence (exprimées en ménage). La continuité de séjour est appliquée, dès lors, les personnes peuvent se maintenir sur leur place d'hébergement sans devoir

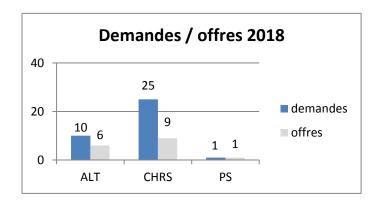
formuler de nouvelles demandes pour prolonger leur mise à l'abri. **160 ménages différents** ont sollicité le SIAO urgence pour une demande d'hébergement avec un taux de mise à l'abri effectif de 53%.

INSERTION

Hébergement d'insertion (CHRS, ALT, PS)

Guingamp

Guingamp concentre 5% des demandes et 7 % des offres du département avec 36 demandes pour 16 offres.



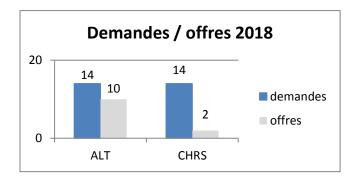
Tension du parc		
Dispositif	Territoire	Département
ALT	1,7	3,0
CHRS	2,8	3,9
PS	1,0	2,3
Moyenne	2,2	3,4

Les demandes et les offres sont en baisse par rapport à 2017, dans les mêmes proportions, de respectivement -33% et -36%.

Le ratio demande / offre pour Guingamp est de 2,2, ce qui révèle un territoire peu en tension.

Paimpol

Paimpol concentre 4% des demandes et 6% des offres du département avec 28 demandes pour 12 offres.



Tension du parc		
Dispositif	Territoire	Département
ALT	1,4	3,0
CHRS	7,0	3,9
Moyenne	2,3	3,4

Si le ratio global demande / offre de Paimpol est relativement faible (2,3), la disparité est importante selon les dispositifs. En effet, pour le dispositif ALT, il n'est que de 1,4 alors que pour le CHRS, on compte 7 demandes pour 1 offre. Sur Paimpol, la tension sur le parc CHRS s'est fortement accentuée par rapport à 2017 puisqu'on comptait alors 1,3 demandes pour 1 offre.

Délai d'attribution

Le délai moyen d'attribution est de 18,7 semaines pour Guingamp, 8 semaines pour Paimpol. C'est pour une entrée en CHRS que le délai est le plus long avec 27,8 semaines d'attente à Guingamp et 20 semaines à Paimpol.

Délai d'attribution

Dispositif	Guingamp	Paimpol	Département
ALT	7,9	5,0	10,6
CHRS	27,8	20,0	17,7
PS	9,7	/	32,1
Moyenne	18,7	8	14,9

Logement accompagné (PF - MR, RA - FJT)

Seul Guingamp dispose de places en pension de famille et en Résidence Habitat Jeunes.

Pension de famille



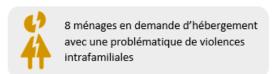
Le territoire compte 11% des demandes et 9% des offres du département, soit respectivement 7 et 2. La tension observée est de 3,5 pour 2,8 au niveau départemental.

Le délai moyen d'attribution observé est de 54,2 semaines pour 2 entrées. A l'échelon départemental, ce délai est de 27,7 semaines.

Foyer Jeunes Travailleurs



En 2018, 1 demande a été enregistrée pour Guingamp pour 1 offre. Le délai moyen d'attente est de 9 semaines pour 2 entrées.





Communauté de communes du Kreiz Breizh

Repères

Communauté de communes Kreiz Breizh

Population: 18 520 habitants (2016) Taux de chômage: 12,8% (2015)

Taux de pauvreté : ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab: 20,7 % (2016)



Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

Il n'y a pas de places d'hébergement d'urgence sur le territoire de Rostrenen

Structure relais SIAO: AMISEP



Insertion

- 2 logements ALT (ACAP)
- 21 places en pension de familles (ACAP)

URGENCE

7 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées du territoire du Kreiz Breizh par 6 ménages différents. 3 demandes ont abouti à une mise à l'abri sur un autre territoire. N'ayant pas de réponse d'hébergement d'urgence sur le territoire, une femme victime de violences a été orientée à hybritel, un homme à l'abri de nuit de Dinan et un autre à l'abri de nuit de Loudéac.

A noter également que le 115 n'a aucun partenariat hôtelier sur ce territoire. Des établissements hôteliers ont été démarchés mais n'ont pas donné suite.

INSERTION

Hébergement d'insertion (ALT)

En 2018, aucune demande n'a été enregistrée.

Rostrenen concentre moins de 1% des offres du département (2 offres) pour une entrée.

Logement accompagné (PF – MR, RA)

Pension de famille



Rostrenen compte 5% des demandes et 9% des offres du département, soit respectivement 3 et 2. Le ratio demande / offre est de 1,5 alors que sur le département, la tension observée est de 2,8.

Le délai moyen d'attribution observé est de 42,6 semaines pour 2 entrées à la pension de famille. A l'échelon départemental, ce délai est de 27,7 semaines.

Lamballe Terre et Mer

Repères

Lamballe Terre et Mer

Population: 67297 hab (2016) Taux de chômage: 8,9% (2015) Taux de pauvreté: ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab : 18,2 % (2016)

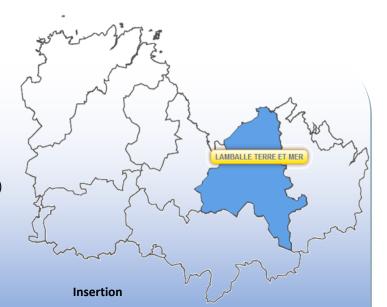


Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

- 5 places d'hébergement d'urgence hommes (Penthièvre Actions)
- 2 logements ALT d'urgence dont 1 pour les femmes victimes de violences (Penthièvre Actions)

Structure relais SIAO: Penthièvre Actions



- 5 places CHRS (Noz-Deiz)
- 9 logements ALT (Penthièvre Actions)
- 5 places en maison relais (ACAP)
- 1 place en FJT (Sillage)

URGENCE

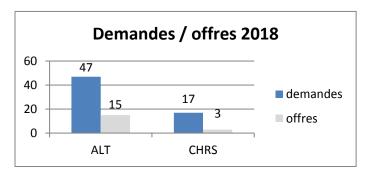
Indicateurs	Territoire de Lamballe	Département
Nombre de demandes d'hébergement	177	4%
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement	97	1388
Avec une problématique de violences intrafamiliales	3	109
Nombre de mises à l'abri	200	8,4%
Nombre de ménages différents mis à l'abri	93	841
Taux d'attribution	66,6%	53%

Le territoire de Lamballe Terre et Mer comptabilise 177 demandes d'hébergement d'urgence exprimées par 97 ménages différents. Les demandes d'hébergement issues de Lamballe Terre et Mer représentent 4% de l'ensemble des demandes d'hébergement du département et le nombre de mises à l'abri réalisées, 8,4% des réponses départementales.

INSERTION

Hébergement d'insertion (CHRS, ALT)

Lamballe concentre 8,5% des demandes et 8% des offres du département.



Tension du parc			
Dispositif Territoire Département			
ALT	3,1	3,0	
CHRS	5,7	3,9	
Moyenne	3,5	3,4	

Lamballe est sous tension sur l'hébergement d'insertion. Cela se vérifie particulièrement sur le dispositif CHRS où l'on enregistre plus de 5 demandes pour 1 offre d'hébergement.

Le délai moyen d'attribution sur le territoire de Lamballe est de 12 semaines. Malgré la tension observée, le délai d'attente avant une attribution est inférieur à celui observé au niveau départemental.

Delai d'attente			
Dispositif	Territoire	Département	
ALT	11,9	10,6	
CHRS	11,4	17,7	
Moyenne	11,9	14,9	

Logement accompagné (PF - MR, FJT)

Pension de famille

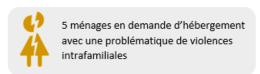


En 2018, aucune offre en pension de famille n'a été transmise pour Lamballe alors qu'il compte 3,3% des demandes du département (2 demandes).

Foyer Jeunes Travailleurs



Une offre en FJT transmise en 2018 pour une demande. Cependant, aucune entrée effective.





Lannion Trégor Communauté

Repères

Lannion Trégor Communauté

Population : 99 903 habitants (2016) **Taux de chômage estimé:** 13,5%

Taux de pauvreté: ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab : 35,8 % (2016)

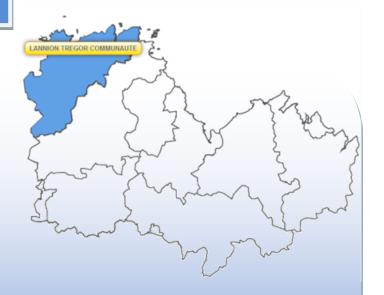


Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

- 8 places d'hébergement d'urgence
 - 7 places à l'abri de nuit St Vincent de Paul (ouvert d'octobre à juin)
 - 1 place à l'AMISEP ouverte du 1^{er} octobre au 31 mars
- 14 logements d'urgence dont 2 dédiés aux femmes victimes de violences (CCAS)
- 1 logement d'urgence (ALT) femmes victimes de violences (AMISEP)

Structure relais SIAO: AMISEP et CCAS



Insertion

- 2 places de stabilisation
- 28 places CHRS (AMISEP)
- 11 logements ALT (AMISEP, CCAS)
- 30 places en maison relais (AMISEP)

URGENCE

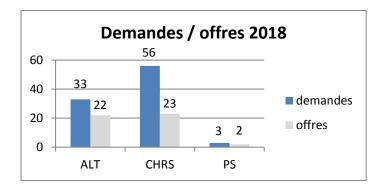
Indicateurs	Territoire de Lannion	Département
Nombre de demandes d'hébergement	455	10,2%
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement	224	1388
Avec une problématique de violences intrafamiliales	15	109
Nombre de mises à l'abri	402	17%
Nombre de ménages différents mis à l'abri	222	841
Taux d'attribution	64%	53%

Avec un volume de demandes d'hébergement d'urgence qui représente 10% de l'ensemble des demandes, le territoire de Lannion Trégor Communauté présente un taux de réponse supérieur à la moyenne départementale (+ 11 points). A noter en 2018, l'augmentation des places avec l'ouverture de 9 nouveaux logements d'urgence au CCAS de Lannion.

INSERTION

Hébergement d'insertion (CHRS, ALT, PS)

Lannion concentre 12,5% des demandes et 22% des offres du département.



Tension du parc			
Dispositif	Territoire	Département	
ALT	1,5	3,0	
CHRS	2,4	3,9	
PS	1,5	2,3	
Moyenne	2.0	3,4	

Lannion est peu en tension : sur l'hébergement d'insertion, le ratio est de 2 contre 3,4 à l'échelon départemental.

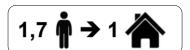
Le délai moyen d'attribution pour Lannion est de 17,9 semaines, soit 3 semaines de plus qu'au niveau départemental. Il est particulièrement long pour le dispositif CHRS (22 semaines) et pour une entrée en place de stabilisation avec plus de 41 semaines d'attente.

Delai d'attribution			
Dispositif	Territoire	Département	
ALT	11,7	10,6	
CHRS	22,4	17,7	
PS	41,6	32,1	
Moyenne	17,9	14,9	

Logement accompagné (PF – MR)

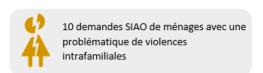
Pension de famille

Lannion compte 16% des demandes et 27% des offres du département, soit respectivement 10 et 6.



En 2018, la tension est de 1,7.

Le délai moyen d'attribution observé est de 13,5 semaines pour 6 entrées à la maison relais. A l'échelon départemental, ce délai est de 30,5 semaines.





Leff Armor Communauté

Repères

Leff Armor Communauté

Population: 31 258 habitants (2016) Taux de chômage: 10,2% (2015)

Taux de pauvreté : ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab : 10,7 % (2016)

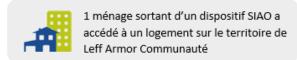


Parc hébergement / logement accompagné :

Il n'y a pas de places d'hébergement d'urgence ou d'insertion sur le territoire de Leff Armor Communauté

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

9 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées du territoire de Leff Armor Communauté par 8 ménages différents dont 2 avec une problématique de violences intrafamiliales. 2 demandes ont abouti à une mise à l'abri. N'ayant pas de réponse d'hébergement d'urgence sur le territoire, les 2 ménages ont été orientés vers une solution hôtelière à Saint-Brieuc.



Loudéac Communauté - Bretagne Centre

Repères

Loudéac Communauté - Bretagne Centre

Population : 51 352 habitants (2016) **Taux de chômage :** 12,8% (2015)

Taux de pauvreté : ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab : 26 ‰ (2016)



Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

5 places d'hébergement d'urgence (CCAS)

Structure relais SIAO: ADALEA



Insertion

- 10 places CHRS (ADALEA)
- 8 logements ALT (ADALEA)

URGENCE

Indicateurs	Territoire de Loudéac	Département
Nombre de demandes d'hébergement	105	2%
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement	71	1388
Avec une problématique de violences intrafamiliales	6	109
Nombre de mises à l'abri	178	7,5%
Nombre de ménages différents mis à l'abri	112	841
Taux d'attribution	66,6%	53%

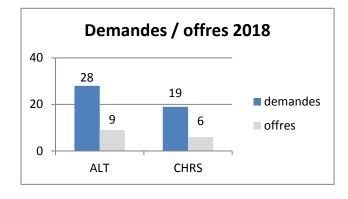
Le territoire de Loudéac communauté-Bretagne Centre comptabilise 105 demandes d'hébergement d'urgence exprimées par 71 ménages différents. Les séjours sont limités à 2 nuits par mois à l'abri de nuit.

Des ménages d'autres territoires sont orientés vers l'abri de nuit de Loudéac lorsqu'il n'y a pas de réponse possible sur le territoire d'origine de la personne. **112 ménages différents** ont bénéficié d'une mise à l'abri à Loudéac.

INSERTION

Hébergement d'insertion (CHRS, ALT)

Loudéac concentre 6,5% des demandes et 7% des offres du département.



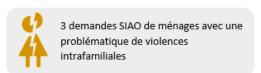
Tension du parc			
Dispositif	Territoire	Département	
ALT	3,1	3,0	
CHRS	3,2	3,9	
Moyenne	3,1	3,4	

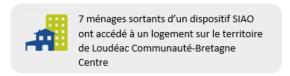
L'offre d'hébergement est stable par rapport à 2017 (15 offres en 2018, 14 en 2017).

Si la demande d'ALT a augmenté en 2018 (28, 21 en 2017), la demande de place en CHRS est en forte baisse (19 demandes contre 37 en 2017). De ce fait, la tension sur le dispositif CHRS a baissé passant de 6,2 à 3,2 en 2018, inversement, sur l'ALT, elle est passée de 2,6 à 3,1.

Le délai moyen d'attribution sur le territoire de Loudéac est de 13,1 semaines se situant sous la moyenne départementale.

Délai d'attribution			
Dispositif	Territoire	Département	
ALT	12,8	10,6	
CHRS	13,6	17,7	
Movenne	13.1	14.9	





Saint-Brieuc Armor Agglomération

Repères

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Population : 115 882 habitants (2016) **Taux de chômage :** 12,9% (2015)

Taux de pauvreté : ND

Taux d'équipement parc locatif social/ hab: 56,8 % (2016)



Parc hébergement / logement accompagné :

Urgence

- 19 places d'hébergement d'urgence (Trait d'Union ville de Saint-Brieuc)
- 4 logements ALT d'urgence dont 1 pour les femmes victimes de violences (ADALEA)
- 7 places d'hébergement d'urgence (Emmaüs)
- 54 places à hybritel, structure alternative à l'hôtel pour les familles (ADALEA)

Structure relais SIAO: ADALEA



Insertion

- 6 places de stabilisation (ADALEA)
- 67 places CHRS (ADALEA) dont 34 pour les femmes victimes de violences
- 25 logements ALT (ADALEA, Sillage) dont 11 pour le public 18-30 ans
- 30 places en maison relais (ADALEA)
- 25 places en résidence accueil (Mutualité Française)
- 10 places en FJT (Sillage)

URGENCE

Indicateurs	Territoire de Saint-Brieuc	Département
Nombre de demandes d'hébergement	3228	72,6%
Nombre de ménages différents ayant formulé une demande d'hébergement	925	1388
Avec une problématique de violences intrafamiliales	52	109
Nombre de mises à l'abri	1412	59,5%
Nombre de ménages différents mis à l'abri	487	841
Taux d'attribution	52,7%	53%

3228 demandes d'hébergement ont été formulées du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, soit près de 73% des demandes d'hébergement comptabilisées au niveau du département. Il existe différentes réponses d'hébergement. Le Trait d'Union avec ses 19 places accueille majoritairement des personnes isolées et réalise près de 48% des mises à l'abri du territoire. Les ménages avec enfant(s) sont orientés principalement à l'hybritel qui réalise en 2018, 13 % des mises à l'abri. La communauté Emmaüs avec ses 7 places et l'ouverture de 10 places supplémentaires en niveau du déclenchement grand froid a réalisé près de 21% des réponses d'hébergement du territoire en 2018.

INSERTION

Hébergement d'insertion (CHRS, ALT, PS)

Saint-Brieuc concentre 38,5% des demandes et 21% des offres du département, soit 283 demandes pour 45 offres.

L'offre d'hébergement de Saint-Brieuc est en diminution avec 45 offres transmises en 2018 pour 62 en 2017, soit une baisse de 27%.

Si le nombre d'offres en place de stabilisation est stable

(5 pour 4 en 2017), la baisse est importante sur les autres dispositifs :

20 offres ALT en 2018 (27 en 2017, soit une baisse de 26%) pour 130 demandes

20 offres en CHRS (31 en 2017, soit une baisse de 35%) pour 142 demandes

Le territoire de Saint-Brieuc est particulièrement tendu avec un ratio de 6,3 sur l'hébergement d'insertion. Pour le dispositif CHRS, on compte 7 demandes pour 1 offre, et plus de 6 demandes pour 1 offre ALT.

Le délai moyen d'attribution pour Saint-Brieuc est de 14,6 semaines, sensiblement inférieur à celui observé au niveau départemental.

Délai d'attribution			
Dispositif	Territoire	Département	
ALT	10,8	10,6	
CHRS	15,3	17,7	
PS	25,3	32,1	
Moyenne	14,6	14,9	

Tension du parc

Département

3,0

3.9

2,3

3,4

Territoire

6,5

7,1

2,2

6,3

Dispositif

Moyenne

ALT

PS

CHRS

Logement accompagné (PF - MR, RA - FJT)

Pension de famille

Le territoire compte 48% des demandes et 50% des offres du département, soit respectivement 29 et 11.

Sur Saint-Brieuc, la tension observée est de 2,6.

2,6 🛉 → 1 🏠

Par dispositif:

- MR: 10 demandes pour 7 offres (ratio: 1,4)
- RA: 19 demandes pour 4 offres (ratio: 4,8)

Le délai moyen d'attribution observé est de 34,3 semaines pour la maison relais de Saint-Brieuc (7 entrées) et de 22 semaines pour la résidence accueil An Dosenn (4 entrées).

A l'échelon départemental, ces délais sont respectivement de 30,5 et 20,2 semaines.

Foyer Jeunes Travailleurs

21 demandes en FJT ont été recensées à Saint-Brieuc pour 8 offres (6 entrées). Le territoire de Saint-Brieuc concentre 60% des demandes et 40% des offres.



Le ratio demande/offre est de 2,6.



43 ménages en demande d'hébergement avec une problématique de violences intrafamiliales



44 ménages sortants d'un dispositif SIAO ont accédé à un logement sur le territoire Saint-Brieuc Armor Agglomération



Service Intégré de l'Accueil & de l'Orientation des Côtes d'Armor





